DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

8, rue Roquépine, 75008 PARIS,

tél.: 01 42 65 08 87, télécopie: 01 40 06 04 46,

mél.: dlf78@club-internet.fr site: www.langue-francaise.org

Nº 198

Octobre - novembre - décembre 2000

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT. Jean DUTOURD	2
LE FRANÇAIS DANS LE MONDE	
La francophonie en Bulgarie. Raïa ZAÏMOVA	4
Les généticiens s'expriment en français. Marceau DÉCHAMPS	7
Comores : où va l'enseignement ? Élisabeth de LESPARDA	8
L'anglais d'abord, à Zurich. Étienne BOURGNON	9
La bataille des brevets. Élisabeth de LESPARDA	11
Professeurs de français en congrès à Paris. Étienne BOURGNON	12
Les brèves. Jean-Pol CAPUT	13
LE FRANÇAIS EN FRANCE	
Vocabulaire :	
L'Académie gardienne de la langue.	16
Mots perdus. Jean TRIBOUILLARD	17
Mots nouveaux.	18
« Je suis d'Inde, monsieur. » Bernie de TOURS	19
À la recherche de mots français. Maurice CARA	20
De nitre à nitrile et aux amandes amères. Pierre DELAVEAU	22
Sida suite. K. YEMBA	24
L'écarlate bleue. Philippe LASSERRE	26
Déboguons le mythe du bug. Georges DUPONT	27
Interpeller. Jacques CAPELOVICI	28
Style et grammaire :	
Mise au point : l'accord du participe passé. Jacques PÉPIN	30
Même si ou bien que ? François THOUVENIN	32
Extraits de La Lettre du CSA	33
« Je m'en rappelle ? » Non! Bruno DEWAELE	34
Le saviez-vous ?	35
Humeur/humour:	
Prix de la Carpette anglaise. Marceau DÉCHAMPS	39
Latinisme olympique. Jean BRUA	40
Dans tout, il y a matière à rire. Françoise FERMENTEL	41
Le bilinguisme ou le Janus du XXIe siècle. Marc FAVRE d'ÉCHALLENS	42
Agir ?:	
Le janotisme : entre le burlesque et le confus. Jean-Pierre COLIGNON	44
Enquête SOFRES sur la loi du 4 août 1994. Marceau DÉCHAMPS	46
L'américain, langue de l'Europe ? Pierre-Louis MALLEN	47
Bénédiction élyséenne. Philippe GUISARD	49
Dont acte.	50
Délégation générale à la langue française.	
Jean-Pol CAPUT	51
La langue française pour un écrivain : Danièle SALLENAVE	52
NOUVELLES PUBLICATIONS. Philippe GUISARD	
et Guillemette MOUREN-VERRET	53
VIE DE L'ASSOCIATION	I à XIX

Directrice de la publication: Guillemette Mouren-Verret
Paul Koch Imprimeur - 94130 NOGENT-SUR-MARNE, T L. 01 48 76 09 55 - D P T L GAL P - 2000 - 4

Revue trimestrielle Dépôt légal n° 8

CPPAP n° 0303 G 59842

1

LES FÉLICITATIONS DU PRÉSIDENT

À GUILLEMETTE

Voici l'allocution prononcée par notre président, dans un salon de l'Institut, le 3 octobre, lors de la remise des insignes de chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres à la secrétaire générale de DLF, par Mme Anne Magnant, déléguée générale à la langue française.

C'est La Rochefoucauld, je crois, qui dit qu'il est beaucoup plus facile de compatir au malheur d'autrui que de se réjouir de ses bonheurs. Je me permettrai d'ajouter que les décorations que reçoivent nos amis, nos connaissances et nos relations, nous sont, au mieux, indifférentes ; généralement, nous en serions plutôt agacés.

Néanmoins, quelquefois, rarement, exceptionnellement un ruban nous paraît atterrir sur une poitrine qui en est aussi digne que la nôtre. Et l'on s'aperçoit, avec surprise, qu'il n'est pas sans charme d'en être content, que cela nous fait presque autant plaisir que si c'était nous-mêmes qui étions ainsi honorés.

Tel est le miracle auquel nous convie Guillemette Mouren aujourd'hui. Nous sommes enchantés, sans arrière-pensée, sans réserve, sans réticence et en toute sincérité, que la République ait attaché à son corsage un petit morceau de tissu vert et blanc qui proclame à la face du monde qu'elle n'est pas seulement une jolie femme, mais aussi une femme de tête et de caractère, une artiste, une petite Jeanne d'Arc de la langue française, laquelle pour le moment est notre roi de Bourges.

Quant à moi, je trouve que son principal titre à être une héroïne nationale est son prénom. Je sais bien que c'est à son papa qu'elle le doit, mais il est, comme tous les prénoms, devenu consubstantiel à sa personnalité. Au point qu'il n'y a qu'une seule Guillemette en France, de même qu'il n'y avait, avant la guerre, qu'un seul Sacha, un seul

Jean, et, après la guerre, un seul Edgar. Chance extraordinaire : c'est la bonne vieille association DLF qui possède la chère et 1'unique Guillemette nationale. Quand on pense que nous pourrions avoir comme secrétaire générale une Samantha, une Gloria, une Vanessa, une Pénélope, on frémit, on touche du doigt notre félicité.

Chère Guillemette, vous voici entrée dans ce que les Romains de l'Antiquité appelaient le *Cursus honorum*. Vous allez désormais, j'en suis sûr, accumuler sur votre charmante personne les rubans de toutes les couleurs, les rosettes, et qui sait ?, un jour, très lointain (mais rassurez-vous, vous serez toujours belle) les Grands cordons. Étant le président de DLF, je parle ici au nom de notre brave régiment qui vous dit par ma bouche : « Vous nous faites honneur, nous vous admirons, nous vous aimons, et lorsqu'il nous arrivera de parler de vous, nous faisons le serment, pour que nos louanges vous touchent réellement, d'employer toujours l'imparfait du subjonctif. »

Jean DUTOURD

de l'Académie française

Si vous souhaitez que nous adressions ce numéro de <i>DLF</i> à l'un ou l'autre de vos amis, il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer à DLF, 8, rue Roquépine, 75008 Paris.
M. ou Mme
suggŁre DØfense de la langue fran aise d envoyer gratuitement le prØsent numØro :
M. ou Mme
Adresse:
M. ou Mme
Adresse:

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

LA FRANCOPHONIE EN BULGARIE Les collèges français à Plovdiv

La francophonie en Bulgarie dure depuis des siècles. C'est un long processus étroitement lié aux relations franco-ottomanes. À la suite des invasions ottomanes dans les Balkans (fin du XIV° - XV° s.), la Bulgarie médiévale est transformée en province ottomane, et ce jusqu'en 1878. Entre-temps, l'existence de l'immense empire du sultan provoque de nouveaux contacts aux niveaux international et européen. La France s'avère le premier pays chrétien de l'Occident à avoir établi des relations officielles avec les dirigeants de Constantinople. Les traités de commerce, appelés « Capitulations », ouvrent la voie d'un processus souvent peu aisé. À cette époque, les Bulgares sont appelés des « Grecs », comme d'ailleurs tous les autres orthodoxes des provinces balkaniques.

Les intérêts commerciaux de la France exigent un personnel hautement instruit et versé dans les langues orientales. Ainsi, à Constantinople puis à Paris, sont ouvertes des écoles pour les langues orientales (XVII° s.), afin que les futurs interprètes puissent servir les intérêts politiques et culturels du roi. Dirigés par des capucins et des jésuites, ces établissements allient la culture française et humaniste à celle de l'Orient. En même temps, les missions catholiques, qui s'installent difficilement dans les États du sultan, se fraient un chemin sur les plans religieux et éducatif. Les lazaristes (qui sont peut-être les plus nombreux) ouvrent des collèges à Constantinople, à Smyrne, à Salonique (XIX° s.), etc. Leurs élèves sont des sujets du sultan (y compris les Bulgares) et des résidents étrangers qui jouissent des mêmes privilèges que ceux qui terminent leurs études en France.

En principe, au siècle dernier, la France soutient l'intégrité de l'Empire ottoman et tient beaucoup à ses missions scientifiques et



littéraires, étroitement liées à celles qui portent traditionnellement sur les affaires religieuses. Ainsi, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, un réseau éducatif et culturel se forme sur le sol balkanique. Les congrégations catholiques jouent un rôle primordial. Il s'agit surtout des augustins de l'Assomption, de Saint-Joseph de l'Apparition, de Saint-Jean-Baptiste, des sœurs oblates et de Notre-Dame-de-Sion. Une partie de leurs collèges, et spécialement ceux des augustins, sont ouverts bien avant le rétablissement de l'État bulgare (1878). Leurs activités s'ajoutent à celles de l'Alliance française (depuis 1904) et de l'Institut français de Sofia (depuis 1923) et sont dirigées par le service des Affaires étrangères, appelé « les Œuvres ». Malgré les idées républicaines qui, en France, prennent le dessus au début du XXe siècle et la fermeture des écoles congréganistes dans le pays, celles de l'étranger continuent leur fonction, y compris en Bulgarie. On compte exclusivement sur ces établissements pour la propagation de la langue et de la culture françaises. Les diplômes des collèges français sont reconnus par les gouvernements français, bulgare, allemand, autrichien, italien, suisse, belge et donnent droit d'accès aux universités d'Europe.

Les collèges de Plovdiv sont surtout de grands collèges, plus anciens que ceux de Sofia. En 1863 sont ouverts le collège Saint-André par deux Français, docteurs en médecine, et le pensionnat Saint-Joseph accueillant des jeunes filles. En 1884 est ouvert le collège des Augustins. Leurs élèves - comme dans tous les collèges français du pays - sont des Bulgares orthodoxes, catholiques et juifs, des Arméniens et des étrangers des missions diplomatiques et commerciales. Dans la correspondance diplomatique française, on parle souvent de ces établissements scolaires « existant quinze ans avant la délivrance de la Bulgarie du joug ottoman... C'est parmi les anciens élèves de ces écoles que la jeune Bulgarie avait recruté ses premiers fonctionnaires ».

À la veille de la fermeture (1947) des collèges français en Bulgarie, le nombre de leurs élèves dépasse les 5 000. Le collège de jeunes filles Saint-Joseph à Plovdiv en compte 528 et celui des Augustins 519. Ce dernier, qui jouit d'une bonne renommée dans la société bulgare, est



également connu parce que la plupart de ses professeurs sont laïques. Le père Ausone Dampérat dirige, au cours de longues années, non seulement le programme d'enseignement, mais également le musée et le théâtre du collège.

Le musée est ouvert en 1895, avec une collection d'histoire naturelle. Le tremblement de terre de 1928 endommage son bâtiment et aussi la collection. Celle-ci a été réorganisée dans un souci pédagogique, procurant un enseignement visuel à tout le programme franco-bulgare. Une galerie touristique faisait admirer toute la France, en présentant notamment des sections sur la religion, l'agriculture, les sciences et les arts, le commerce et l'industrie. La section pédagogique vantait aux jeunes gens les universités et les écoles spécialisées en France ; une bibliographie détaillée donnait une bonne information sur les éditeurs et les livres français. Un grand nombre d'écoliers venaient de tous les coins de Bulgarie admirer les collections du musée.

Pendant la seconde guerre mondiale, le gouvernement français octroie une aide au collège des Augustins de Plovdiv, qui subit une crise financière beaucoup plus grave que les autres collèges français. À cette occasion, le chargé d'affaires, Henri Roux, résume clairement la situation et la renommée de cet établissement scolaire : « Je me permets d'appuyer cette demande en soulignant encore une fois la propagande remarquable que le collège Saint-Augustin de Philippoli fait, depuis plus d'un demi-siècle, pour notre langue et notre culture dans le pays de ma résidence. »

Mais, malgré cette image présentée par le diplomate français, la tradition est interrompue à la fin de la guerre, lorsque la Bulgarie est occupée par l'armée soviétique, et tout change du jour au lendemain. D'autre part, le service des « Œuvres » auprès du ministère français des Affaires étrangères est transformé en direction générale des Relations culturelles. La France perd, petit à petit, son influence culturelle.

Pourtant, la tradition commence à renaître à petits pas chancelants dans un autre système d'enseignement et de diffusion de la langue et de la culture françaises. À partir de 1953, les lycées bulgares de langues



étrangères, qui reprennent la suite des anciens collèges des congrégations, jouent un rôle important dans ce domaine. L'Institut français et l'Alliance française, rétablis à partir de 1990, les universités et l'académie bulgare des Sciences, jouissant de nos jours d'une bonne renommée dans la société bulgare, s'intègrent, dans une certaine mesure, dans le nouvel ordre culturel et économique, appelé « Francophonie ».

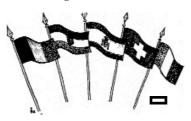
Raïa ZAÏMOVA

NDLR : Raïa Zaïmova est directeur de recherches à l'Institut d'études balkaniques de Sofia. De nationalité bulgare, elle est elle-même la parfaite illustration de la qualité de l'enseignement du français en Bulgarie.

LES GÉNÉTICIENS S'EXPRIMENT EN FRANÇAIS!

La Voix du Nord avait annoncé l'organisation d'un congrès scientifique intitulé « XXV^{es} journées du Club de conseil génétique de langue française », qui s'est tenu à Lille du 21 au 23 septembre 2000. Le professeur Sylvie Manouvrier-Hanu, organisatrice de ce congrès, avait déclaré à ce quotidien : « Elle est la seule société génétique dont la langue officielle est le français, ce qui ne diminue en rien son aura. Nous y voyons le moyen de défendre notre langue et notre culture au sein d'un monde médical toujours plus influencé par la vision anglo-saxonne. »

Le professeur Manouvrier-Hanu nous a confirmé que dans le conseil d'administration de ce club, la Belgique, la Croatie, l'Espagne, la Suisse sont représentées, et que toutes les interventions lors des congrès, même hors de France, se font en français.



Le professeur Manouvrier-Hanu devrait être un exemple pour tous ceux qui doutent de l'universalité de notre langue.

Marceau DÉCHAMPS



COMORES: OÙ VA L'ENSEIGNEMENT?

Dans son numéro de novembre 2000, *Le Monde de l'Éducation*, sous la signature de Jean-Luc Clouard, fait le constat de la situation scolaire et linguistique aux Comores*, archipel constitué en République islamique indépendante depuis 1975 (à l'exclusion de Mayotte, restée française) et situé entre Madagascar et la côte africaine.

D'après Gérard Sournia, de l'ambassade de France à Moroni, cité par Clouard, « l'éducation est dévalorisée. Il n'existe pas de formation technique. L'accès aux études supérieures est réservé à ceux dont les parents disposent de moyens pour financer une expatriation de plusieurs années. »

Faute de volonté politique et de moyens, nous dit *Le Monde de l'Éducation*, malgré plans et analyses coûteuses, le système d'instruction publique reste un échec, laissant le terrain libre à quelque 2 500 écoles coraniques qui, hors de tout contrôle de l'État, dispensent un enseignement en arabe ou dans le dialecte local à environ 100 000 enfants. Ce qui n'empêche pas l'administration comorienne d'estimer que « *le réseau coranique constitue un bon réseau d'enseignement pré-élémentaire* », et d'envisager de l'intégrer dans l'école officielle.

Parallèlement, pour répondre à la demande de ceux qui en ont les moyens, se sont ouvertes des écoles privées, qui, malgré un enseignement inégal, drainent de plus en plus d'élèves. Là encore, certains établissements, financés par des pays arabes tels que l'Arabie saoudite, sont peut-être le signe de l'avancée de l'intégrisme musulman.

L'une de ces écoles privées, l'École française, témoigne — pour combien de temps encore ? — de l'engagement de la France sur ce territoire. Elle est le tremplin permettant l'accession à l'enseignement supérieur en France, rêve de l'élite comorienne pour ses enfants. Les enfants du ministre de l'Éducation lui-même y font leur scolarité, conclut *Le Monde de l'Éducation*.

Élisabeth de LESPARDA

^{*} NDLR : Un pays de quelque 500 000 habitants, où le taux d'analphabétisme s'élevait à presque 36 % et 50 %, pour les hommes et les femmes respectivement... (Estimations de l'Unesco en 1995, tirées de « *The Europa World Year Book 2000* ».)



L'ANGLAIS D'ABORD, À ZURICH

Le 14 septembre 2000, le directeur cantonal de l'Instruction publique de Zurich annonçait qu'à partir de 2003 l'anglais serait enseigné dès la troisième année scolaire dans les écoles publiques du canton, soit avant le français. Cette décision du gouvernement zurichois a suscité un beau tollé dans toute la Suisse.

Tout d'abord, le Conseil national (l'une des deux Chambres du Parlement fédéral) a accepté, à une courte majorité, une motion demandant au Conseil fédéral (gouvernement) d'intervenir. Pour l'instant, le Conseil fédéral s'est contenté d'exprimer sa désapprobation, le dossier étant de la compétence cantonale. Il a néanmoins fustigé l'attitude de Zurich, qui va à l'encontre des efforts faits jusqu'ici pour harmoniser les programmes scolaires, afin que les enfants dont les parents migrent d'un canton à l'autre n'en souffrent pas.

Pour sa part, le président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) n'a pas caché sa colère, en relevant que la décision zurichoise mettait en péril le compromis qui devait être adopté le 2 novembre.

De leur côté, les directeurs cantonaux de l'Instruction publique de Berne et de Fribourg ont souligné que les cantons bilingues n'avaient pas le choix : ils sont tenus constitutionnellement d'enseigner une deuxième langue officielle avant l'anglais. Quant à la directrice cantonale de l'Instruction publique de Genève, elle s'est déclarée déterminée à " ne pas être complice de l'idée qu'il faut se parler en anglais entre Suisses pour se comprendre ".

Dans sa majorité, la presse s'est exprimée dans le même sens, mais un certain nombre de voix discordantes sont apparues. Quoi qu'il en soit, les autorités du canton suisse le plus influent ont fait montre d'une attitude cavalière, sinon arrogante, en n'attendant pas la réunion de la CDIP, fixée au 2 novembre 2000, qui devait précisément adopter des recommandations en la matière.

D'autres cantons alémaniques ont, depuis un certain temps, manifesté des velléités allant dans le même sens que Zurich, et le petit canton



d'Appenzell Rhodes-Intérieures a déjà introduit l'anglais dès 2001, en troisième année scolaire. Si ce phénomène devait se poursuivre, un coup très grave serait porté à la cohésion nationale. Les cantons romands, qui privilégient l'allemand comme première langue étrangère, pourraient, eux aussi, se demander s'ils ne devraient pas suivre le mauvais exemple de Zurich. Et que dire du Tessin italophone ? Que deviendrait alors la Suisse, pays multilingue, membre de l'Organisation internationale de la Francophonie, si la communication intercommunautaire devait se faire dans la langue de Shakespeare, ou plutôt de Bill Gates ? D'ores et déjà, des universitaires ont examiné, en janvier 2000, l'opportunité d'introduire l'anglais comme *lingua franca* en Suisse (voir *DLF*, n° 197, p.7).

On peut, du reste, se poser une question d'ordre constitutionnel. La décision zurichoise, dictée essentiellement par des considérations économiques, est-elle en harmonie avec l'article 70 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, stipulant notamment que « la Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques » ? Au demeurant, l'initiative parlementaire d'un député neuchâtelois, cosignée par soixante-cinq de ses collègues et déposée au Conseil national le 21 juin 2000, vise à compléter cet article 70 par une disposition ainsi conçue : « Les cantons veillent à ce que la deuxième langue enseignée, après la langue officielle du canton ou de la région, soit une des langues officielles de la Confédération. » Le Parlement devra examiner ce texte, qui touche à l'autonomie cantonale, au cours de l'année 2001.

Certes, l'étude de l'anglais est utile à l'heure actuelle, mais elle ne saurait prendre le pas sur celle des langues officielles, vecteurs de trois grandes cultures européennes. Réunie au mois d'août, la CDIP avait insisté sur l'obligation pour les élèves de connaître au moins trois langues et souhaité que leur apprentissage débute plus tôt que jusqu'ici. Mais une question était restée ouverte : par laquelle faut-il commencer, une langue nationale ou l'anglais ?

Lors de sa réunion des 2 et 3 novembre 2000, la CDIP a mis la question aux voix : treize cantons ont voté pour la langue nationale, douze en faveur de la liberté de choix, et un s'est abstenu. Tous les cantons latins et bilingues ont opté pour la première solution, ainsi que quatre cantons

alémaniques. La CDIP a jugé ce score trop serré pour adopter une position définitive, qu'elle reporte à juin 2001, après une consultation nationale.

Cependant, les cantons se sont entendus pour fixer l'introduction d'une langue étrangère dès la troisième année scolaire, et d'une seconde langue dès la cinquième année, avec pour objectif que les élèves parviennent, à la fin de la scolarité obligatoire, à une maîtrise équivalente des deux langues.

Étienne BOURGNON

Cercle François-Seydoux

LA BATAILLE DES BREVETS

Dans le numéro 196 de *DLF*, Denis Griesmar, vice-président de la Société française des traducteurs, s'insurgeait contre les tentatives d'élimination des langues autres que l'anglais dans la rédaction des brevets.

Dans une « Tribune » publiée par le quotidien éponyme le 12 octobre 2000, Georges Sarre, président délégué du Mouvement des citoyens, voyait dans le projet de réforme de la convention de Munich sur le brevet européen — consacrant la co-officialité apparente de l'anglais, du français et de l'allemand dans la rédaction des brevets* — le meilleur moyen de faire de notre langue « une sorte d'idiome de luxe pour personnes cultivées, sans voix pour désigner les réalités d'aujourd'hui ».

Pourtant, le 16 octobre 2000, réunis à Londres pour la conférence intergouvernementale de l'Organisation européenne des brevets, la France, l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Portugal refusaient de signer ce projet de réforme.



Une bataille gagnée qui n'assure, hélas, pas que la guerre ne sera pas perdue, car il est prévu de nouvelles consultations, sans convocation des principaux intéressés – à savoir les traducteurs –, en vue d'une décision à prendre au plus tard en juin 2001.

Élisabeth de LESPARDA

^{*} Ce projet aurait permis, par exemple, à un brevet rédigé en allemand de ne plus être opposable en France pour raison de langue.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS EN CONGRÈS À PARIS

Quelque trois mille enseignants, universitaires et formateurs, venant de plus de cent pays, ont participé au X° congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), qui s'est tenu au Palais des Congrès, à Paris, du 17 au 21 juillet 2000, sous la présidence du Belge Alain Braun.

Les travaux étaient axés sur trois grands thèmes : la modernité, la diversité et la solidarité.

La modernité d'abord. Il s'agissait, à l'ère de l'internet, de réfléchir sur les nouvelles techniques de l'information et de la communication, sur la manière d'enseigner le français aujourd'hui (un cyberespace avait d'ailleurs été mis à la disposition des participants).

La diversité ensuite. Le développement de la langue française est et sera de plus en plus le signe et l'une des conditions du maintien de la diversité linguistique et culturelle. La mondialisation de l'économie ne doit pas conduire à la prédominance d'une seule langue, l'anglais.

La solidarité enfin. Tous ceux qui parlent, enseignent et apprennent le français dans le monde forment une grande famille, qui se développe sans cesse, en dépit des propos pessimistes. L'Organisation internationale de la Francophonie – représentée au congrès par son secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali – doit d'ailleurs jouer à cet égard un rôle de coordination.

Disons quelques mots de deux sujets qui présentent un caractère général : les rectifications orthographiques et la féminisation des noms.

Une table ronde réunissant des linguistes de Belgique, de France et de Suisse était chargée de faire le bilan de dix années d'application des rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française le 3 mai 1990 et publiées au *Journal officiel* le 6 décembre 1990. Partiellement appliquée en Belgique et en Suisse romande, cette réformette est au point mort en France. Il est fort regrettable, à notre sens, que les pays francophones n'aient pas réussi jusqu'ici à accorder leurs violons.

Quant à la féminisation et aux rectifications orthographiques, M. Bernard Cerquiglini, vice-président du Conseil supérieur de la langue française, a résumé la situation de la manière suivante :

– Pour la féminisation des noms, ce sont les élites, et notamment l'Académie française, qui bloquent le processus, alors que le peuple et le gouvernement actuel de la France y sont favorables ; en ce qui concerne les rectifications orthographiques, la situation est inverse : les intellectuels y sont favorables,

plusieurs revues professionnelles de professeurs de français sont rédigées en orthographe rectifiée, dont *Le français aujourd'hui* et *Le français dans le monde*, mais le peuple met un frein à la réforme, opposé qu'il est à ce qu'il considère comme une atteinte au patrimoine.

Pour sa part, M. Georges Maeder, professeur de français à l'École supérieure de commerce de Delémont, précise, en sa qualité de représentant suisse au conseil d'administration de la FIPF, qu'il ne s'agissait pas d'un sujet prioritaire pour les praticiens réunis à Paris. Le but des congressistes était simplement de faire le point sur cette question.

Étienne BOURGNON Cercle François-Seydoux

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• La Gazette de la presse francophone (juillet-août 2000) publie un bref article de Mme Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, article intitulé : « La Francophonie ressemble à un jardin à l'abandon ». À côté et encore en première page, Georges Gros consacre son éditorial à « une francophonie en perdition ». La page 12 est presque entièrement consacrée à « l'affaiblissement du plurilinguisme en Suisse, victime de la foudroyante expansion de l'angloaméricain ». Heureusement de bonnes nouvelles nous viennent du Caucase, de Turquie et d'Algérie.

• Dans son numéro 54 (3° trimestre 2000), Solidarité française Wallonie-Bruxelles nous met à l'honneur : en deuxième page, Jean Dutourd propose, sous le titre « Reparler français », ses réflexions sur les Français, leur mentalité et leur langue dans les quarante dernières années. La page 14 reprend un texte de Paul Camus paru dans le numéro 52 de mars 1970 de Défense

de la langue française et intitulé « Winston Churchill et... l'anglais de base ». La citation de Churchill – « à méditer », nous suggérait-on – évoquant Bismarck concernait les conséquences du fait que les habitants des États-Unis et les Britanniques parlent la même langue. Paul Camus soulignait que « la langue anglaise aussi aspire à l'universalité » et concluait : « l'admission de l'Angleterre au marché commun rendra plus aiguë la compétition entre sa langue et notre langue française. »

• L'ASULF (Association pour le soutien et l'usage de la Iangue française), dans son bulletin, L'Expression juste (août 2000), nous donne un bel exemple aussi bien de défense énergique du bon usage du français... au Québec que d'incitation allant dans le même sens. L'autocritique même est de la partie, et en première page.

ASULF, 1043, rue du Long-Sault, CIW3Z8 Québec, Canada.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Geneviève François quitte la direction du Centre Wallonie-Bruxelles de Paris et le poste de conseiller culturel, au bout de neuf ans, pour devenir Premier conseiller à la Délégation générale de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Paris. C'est Marc Kohen qui lui succède. Nous leur présentons toutes nos félicitations.

Centre Wallonie-Bruxelles, 7, rue de Venise, 75004 Paris, tél.: 01 53 01 96 96,

téléc.: 01 48 04 90 85.

Délégation générale Wallonie-Bruxelles, 43-45, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris, tél.: 01 48 04 72 99, téléc.: 01 48 04 78 03.

- Le Centre Wallonie-Bruxelles a diffusé, en septembre, le livret présentant les manifestations qu'il organise jusqu'à la fin du mois de décembre. Parmi ces manifestations, signalons : le IXe Festival francophone métissé et la 9° Quinzaine du cinéma francophone.
- Francité, revue de la Maison de la Francité à Bruxelles, consacre quatre pages aux institutions et associations belges se consacrant à la langue française, à la francophonie et aux droits des francophones ; un répertoire commenté, de grande qualité.
- Organisée par la Société française des traducteurs, syndicat national des traducteurs professionnels, la Journée mondiale de la traduction se tenait le 30 septembre, au Palais du Luxembourg.
- Les 7 et 8 octobre, à Québec, s'est tenue la IVe Conférence francophone des OING sur le thème du « dévelop-pement par la paix »; cette réunion a lieu tous les deux ans, sur convocation

du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

- Le Sommet de Moncton (septembre 1999) avait demandé au secrétaire général de l'OIF de se pencher sur « les orientations de la coopération multilatérale univer-sitaire » une commission consultative a été constituée à cet effet ; une prochaine assemblée générale de l'Agence universitaire de la Francophonie devra adopter les statuts inspirés des travaux de cette commission.
- Québec info d'automne 2000 annonce en première page la tenue d'États généraux sur la langue française au Québec, sous la responsabilité d'une commission présidée par Gérald Larose, actuellement professeur invité à l'université du Québec à Montréal.
- L'Agence intergouvernementale de la Francophonie a diffusé ses programmes de coopération, sous forme d'un étui de 20 fiches de couleurs différentes.

Service de communication pour la Francophonie, Agence intergouvernementale de la Francophonie, 13, quai André-Citroën, 75015 Paris,

tél.: 01 44 37 32 55, téléc.: 01 44 37 71 05.

• La Lettre d'information du ministère de la Culture et de la Communication d'octobre 2000 indique que « le budget d'intervention pour la langue française sera de 11,6 millions de francs en 2001 » ; il rappelle que l'an prochain se poursuivra la politique de valorisation et de diffusion des langues de France; un effort particulier sera fait en faveur des langues de l'outre-mer, en liaison avec le secrétariat d'État aux DOM-TOM.

LES BRÈVES... LES BRÈVES... LES BRÈVES...

de la Francophonie

de chez nous

et d'ailleurs

• Le 10 octobre, M. Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francopho-nie, a inauguré l'Unité jeunesse, chargée de la gestion du volet virtuel du Programme de mobilité des jeunes à Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada). Celui-ci regroupe déjà une centaine de jeunes issus de 22 États et gou-vernements francophones, réunis autour de cinq projets communs. Le site (www.jeunesse.francophonie.org) permet, entre autres, de s'informer sur le programme, d'identifier d'autres jeunes avec lesquels développer un partenariat, de s'orienter vers les structures chargées de les accompagner. L'accès, en français, est gratuit.

Contacter : Jean-Pierre Mc Laughin, Direction du développement social et de la solidarité, responsable des programmes Jeunesse, tél. : 01 44 37 33 96, téléc. : 01 44 37 33 61. mél. : Jean-Pierre-McLaughin@francophonie.org

- L'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL) a tenu son assemblée générale le 27 octobre sous le patronage de M. Charles Josselin, ministre délégué à la Coopération et à la Francophonie.
- « Langue et identité ; langue et modernité ; L'Europe a-t-elle besoin du français ? », tels étaient les thèmes de la Journée d'étude organisée à Bruxelles, le 18 novembre, avec le concours de l'Alliance française de Bruxelles, par l'AMFM (Association multiculturelle des francophones dans le monde), qui en publiera les actes.

AMFM, 3A, rue Baron Vander Noot, 1180 Bruxelles, tél. : 02 201 49 30,

téléc. : 02 203 68 24, mél. : Amfm@mail.be

- Le 10° anniversaire de l'Université Senghor a été célébré à Alexandrie en présence des hautes autorités de la Francophonie et de personnalités dirigeantes égyptiennes. À cette occasion, le Conseil permanent de la Francophonie, en sa 38° session, a préparé les grands événements des prochains mois dont le IX° Sommet de la Francophonie à Beyrouth en octobre 2001 (thème : le dialogue des cultures).
- Les 32e Assises de la Presse francophone ont eu lieu à Paris du 26 au 30 novembre, dans le cadre du 50e anniversaire de l'UIJPLF (Union internationale des journalistes et de la presse de langue française).
- À l'occasion de son 10° anniversaire, l'Année francophone internationale organise en Sorbonne, du 17 au 20 mai 2001, un colloque international initulé « Francophonie au pluriel ». Celui-ci comportera trois axes : Quelle francophonie ? Quelle diversité culturelle ? Quelle information dans l'espace francophone ?

Renseignements : Colloque de l'Année francophone internationale, 3 rue Émile-Duclaux, 75015 Paris.

tél. et téléc. : 01 47 34 33 60,

m'el.: annee.francophone@club.lemonde.fr

Jean-Pol CAPUT

LE FRANÇAIS EN FRANCE

L'ACADÉMIE GARDIENNE DE LA LANGUE

Les emplois recommandés ou déconseillés*

Rappel et correctif : **LÉTIFÈRE** adj. XIX° siècle. Emprunté du latin *letifer*, de même sens. SC. Qui cause la mort. *Le suc de la belladone est létifère*.

L'orthographe léthifère, qui repose sur une fausse étymologie, est à déconseiller.

LOIN adv. XIe siècle. Issu du latin longe, « loin, au loin ».

- 1. À une grande distance dans l'espace. Demeurer, aller loin. [...]
- 2. À une grande distance dans le temps. Ce souvenir date de loin. [...]
- 3. Fig. À un haut degré d'importance, d'intensité, de valeur (surtout dans des locutions et expressions). [...]
- **4.** Loc. adv. *Au loin*, à une grande distance, dans le lointain. [...] *De loin*, d'une grande distance, dans l'espace ou dans le temps. [...] Expr. fig. *Revenir de loin, de bien loin*, survivre à une grave maladie, échapper de justesse à un grand danger, à une grande infortune ; se dit aussi, en bonne part, d'une personne qui change d'idées, de senti-ments, qui amende sa conduite. *Voir venir quelqu'un de loin*, découvrir ses intentions bien avant qu'il les dévoile. Fig. *Il ne s'intéresse que de loin à l'éducation de ses enfants*. [...] *De loin* signifie parfois « de beaucoup, dans une importante proportion ». [...] *De près ou de loin*, de quelque façon, plus ou moins (surtout dans des phrases interrogatives ou négatives). [...] *De loin en loin* ou, vieilli, *de loin à loin*, à de grandes distances, à de longs intervalles. [...]
- **5.** Loc. prép. Loin de, à une grande distance de. Dans l'espace. Il est loin d'ici, maintenant. [...] Dans le temps. Nous sommes encore loin de Pâques. [...]
- Fig. Il est encore loin du but. Vous êtes loin de la vérité. [...] En tête de phrase, dans des tournures exclamatives, pour se défendre d'un sentiment, d'une pensée qu'on pourrait se voir imputer. Loin de moi cette idée! Loin de moi une telle intention! Loin de là! bien au contraire, tout au contraire. Il n'a pas modifié sa conduite, loin de là.

L'expression « loin s'en faut » est fautive : elle provient d'une confusion entre les expressions loin de là et tant s'en faut.

Loc. et expr. Être loin du compte, voir compte. Être loin de, bien loin de faire quelque chose, n'y être nullement disposé. [...] Par litote. Je ne suis pas loin de penser que, je suis à peu près convaincu que. Suivi d'un verbe à l'infinitif et dans un emploi adversatif. Loin de, bien loin de, au lieu de. [...]

6. Loc. conj. Loin que, bien loin que (suivi du subjonctif), au lieu que. [...]

Si loin que, aussi loin que (suivi de l'indicatif ou du subjonctif), à une aussi grande distance que (dans l'espace ou le temps). [...]

De si loin que, d'aussi loin que, du plus loin que, au plus loin que, de la plus grande distance que. Dans l'espace (généralement suivi de l'indicatif). [...] Dans le temps (suivi du subjonctif seulement).

^{*} Extraits des fascicules LÉSINE à LOGOGRIPHE (26 mai 2000) et LOGOMACHIE à MAÎTRISE (5 octobre 2000) de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*. Les fascicules sont publiés par le *Journal officiel*, au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'Académie.

MOTS PERDUS

CACHEMENT n. m., action de cacher. Ex. :

« Leurs détournements de tête et leurs cachements de visage firent dire cent sottises de leur conduite. » (Molière.)

CAFARD, **ARDE** n. et adj., de l'arabe *kafir*, « mécréant » : celui qui, n'ayant pas la dévotion, en affecte l'apparence. Ex. :

« À table, par un triste hasard

J'étais assis près d'un maître cafard. » (Voltaire.)

CAGNARD, **ARDE** n. et adj., de *cagne*, usité encore dans le XVII^e siècle pour *chienne* et *prostituée*, de l'italien *cagna*, « chienne ». Qui a la fainéantise du chien. Ex. :

« Gens aimant leurs foyers et qu'on nomme cagnards. » (Hauteroche.)

CAGNARDER v., vivre en cagnard, en paresseux. Ex.:

« Jamais en nulle raison

Ne cagnarde en ta maison. » (Ronsard.)

CAGNE 1. n. f, chienne (sens péjoratif).

2. adj., qui a les genoux tournés en dedans, cagneux, parce que les chiens, notamment les bassets, sont cagneux. Ex. :

« Par Vulcain à la jambe cagne. » (Scarron.)

CALIBORGNE ou **CALIBORGNON** adj., de *cali*, particule péjorative, et *borgne*. Qui y voit mal.Ex. :

« Le fils du régent brèchedent, caliborgnon, punais. » (Decourchamp.)

CAILLETAGE n. m., propos de caillettes, bavardage. Ex. :

« La vie uniforme et simple des religieuses, leur petit cailletage de parloir. » (Jean-Jacques Rousseau.)

CAILLETTE n. f., du nom d'un bouffon de Louis XII et de François I^{er}; peut-être aussi influencé par *caille*.

- 1. Personne qui a du babil et point de consistance. Ex. :
- « Canillac lui reprocha la futilité de son esprit et son incapacité d'affaires et de secrets et qu'en un mot il n'était qu'une caillette. » (Saint-Simon.)
- **2.** Femme frivole et bavarde. Ex. :
- « Me voici tombant en pleine réunion de caillettes ; elles étaient dix, et Boylesve, seul homme, au milieu. » (Gide.)

Jean TRIBOUILLARD

MOTS NOUVEAUX*

FAQ (pour *FAQ*): Voir foire aux questions.

FENÊTRE (pour *window*) : Partie rectangulaire de l'écran d'un ordinateur à l'intérieur de laquelle sont affichées les informations relatives à une activité déterminée.

Note: Plusieurs fenêtres peuvent être ouvertes simultanément; elles peuvent être juxtaposées ou se recouvrir totalement ou partiellement.

FICHIER DES QUESTIONS COURANTES (pour FAQ): Voir foire aux questions.

FIL [DE LA DISCUSSION] (pour *thread*) : Dans les échanges au sein d'un forum ou entre utilisateurs du courrier électronique, enchaînement des commentaires à un article donné. Voir aussi *article de forum* [DLF, n° 196], *forum*.

FOIRE AUX QUESTIONS, synonyme : FICHIER DES QUESTIONS COURANTES, QUESTIONS COURANTES (pour *frequently asked questions [file], FAQ*) : Rubrique présentant par sujet les questions le plus fréquemment posées par les utilisateurs, accompagnées des réponses correspondantes.

Note: La foire aux questions a, en particulier, pour but de faciliter l'intégration des internautes novices dans un groupe de discussion et de diminuer le nombre des messages diffusés dans le réseau.

FORUM (pour *news group*) : Service permettant l'échange et la discussion sur un thème donné : chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres et apporter sa propre contribution sous forme d'articles.

FOUINEUR (pour *hacker*) : Personne passionnée d'informatique qui, par jeu, curiosité, défi personnel ou par souci de notoriété, sonde, au hasard plutôt qu'à l'aide de manuels techniques, les possibilités matérielles et logicielles des systèmes informatiques, afin de pouvoir éventuellement s'y immiscer.

FOURNISSEUR D'ACCÈS (pour *access provider*) : Organisme offrant à des clients d'accéder à l'internet, ou, plus généralement, à tout réseau de communication.

Note : Le fournisseur d'accès peut aussi offrir des services en ligne.

^{*} Extraits du fascicule — *Vocabulaire de l'internet* (16 mars 1999) — publié au *Journal officiel* et disponible à la Délégation générale à la langue française, 6, rue des Pyramides, 75001 Paris, tél.: 01 40 15 80 00, téléc.: 01 40 15 36 76.

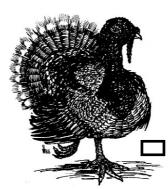
« JE SUIS D'INDE, MONSIEUR »*

Dans la rubrique étymologie, le mot *dinde* est particulièrement intéressant.

En effet, les Espagnols découvrirent le volatile en 1520, lorsqu'ils débarquèrent au Mexique. Se croyant arrivés en Inde, ils le nommèrent gallina de India, c'est-à-dire « poule d'Inde », puis le ramenèrent en Europe, où les Français l'appelèrent tout simplement d'Inde. D'abord

poule d'Inde, nom précédemment donné à la pintade (appelée *pintada* par les Portugais qui prenaient ce volatile originaire de Numidie pour une poule « peinte »), puis d'Inde tout court.

Les Anglais croyaient la dinde originaire de Tartarie, de Turquie, et l'appelèrent *turkey*. Les Portugais, qui découvrirent l'oiseau au Brésil, venant de l'ouest, crurent que la dinde venait du Pérou et l'appelèrent *peru* (prononcez *pérou*).



En Malaisie, une dinde se nomme *ayam belanda*, « poule de Hollande », puisque ce sont les Bataves qui, les premiers, l'apportèrent à Malacca.

Quant aux Grecs, qui n'aimaient pas les Turcs, ils prétendirent que la dinde venait de la colonie française d'Istanbul (Galata) et lui donnèrent le nom de *galopoulo*, « poule de Gaule ». Alors que les Syriens disent *kroumi*, « coq grec », et les Espagnols *pavo*, « ostentation en bleu et rouge », aussi « un peu bête ».

Les Chinois appellent la dinde *poule flamboyante*, les Japonais *poule* à *sept faces*, et les Jivaros la nomment *misha*, mais aucun de ces Amazoniens n'a pu m'expliquer pourquoi.

Bernie de TOURS

^{*} NDLR : Réponse célèbre de Mme Grand, femme de Talleyrand, à quelqu'un qui lui demandait quel était son pays natal.

À LA RECHERCHE DE MOTS FRANÇAIS

Dans cette revue, Lucien Boithias se demandait : « Qu'est-ce qu'un mot français ? »⁽¹⁾. Faute de mieux, il concluait « En utilisant une expression un peu vulgaire mais bien française, je dirais donc qu'un mot est français lorsqu'il a une "gueule" de mot français. »

Cette réponse est peu satisfaisante, un mot largement utilisé peut être français, même s'il a « mauvaise gueule ». Essayons de voir avec quelques mots anciens ce que sont de « vrais » mots français.



Trogne: ce mot, très probablement d'origine gauloise, cf. le gallois trwyn, « nez », est attesté dans le Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V (Christine de Pisan, 1395). Son caractère populaire explique qu'il apparaisse tardivement dans les textes. Trogne, bien

français, est très ancien : il était vraisemblablement utilisé avant la conquête romaine, alors qu'il n'y avait pas encore de dialecte français.

Bille: comme le précédent, ce mot est d'origine gauloise,*bilia⁽²⁾, « tronc d'arbre », cf. l'irlandais bile. Une bille de bois est un morceau de tronc d'arbre, de même un billot. Le mot gaulois a été transcrit billia en bas-latin, cf. le limousin bilha, puis francisé en bille, graphie attestée dès le XIV^e siècle. Le mot bille pour



qualifier celles avec lesquelles jouent les enfants correspond à une autre origine, vraisemblablement francique.

Soupape: mot ancien, attesté depuis 1340, avec le sens de « coup sous la pape, la mâchoire » (déverbal de *paper*, « manger », en vieux français, du latin *pappo*, puis *papo*), *cf.* l'espagnol *sopapo*, « gifle ». En français actuel, *soupape* se dirait *uppercut*, expression anglaise, signifiant littéralement « coup de couteau de bas en haut ». Un moine *papelard* est un faux dévot qui mange du lard en cachette. *Soupape* est attesté en 1547 dans l'argot des fontainiers, avec le sens de « clapet », qui claque comme une bouche ouverte, fermée brutalement lorsqu'on lui assène un coup sous le menton. Actuellement, *soupape* n'est utilisé que dans le langage des mécaniciens français : en anglais, italien ou espagnol, on dit respectivement *valve*, *valvola* ou *valvula* (du latin

valva, « battant de porte »). *Soupape* est un mot précis et bien français, mais pourquoi la boxe a-t-elle choisi un mot anglais mal adapté pour dire la même chose ?

Débit, attesté depuis 1340, vient du franco-normand (après le x° siècle), par le vieux norrois *biti*, « tronc d'arbre, poutre maîtresse d'une maison, d'un navire ». À l'origine, débiter, c'est « couper un tronc d'arbre en morceaux ». Par analogie, un marchand débite du drap (image de tailler des morceaux) ; dans un *débit de boisson*, on détaille du vin au verre ; un *débit de tabac* détaille des paquets de tabac, etc. Au XVII° siècle, Newton a découpé les courants fluides par tranche de temps infiniment petites : les hydrauliciens français ont traduit *flow*, « écoulement », par *débit*, « volume d'eau écoulé par unité de temps ». Le mot n'est utilisé dans ce sens qu'en français. Mais beaucoup plus tard (attesté en 1723), un « coucou » savant tiré du latin *debitum*, « dette », est entré en français et s'est glissé dans le nid de l'ancien mot. Seul le contexte distingue les deux sens.

DISCUSSION

L'exemple des mots *bille* et *trogne*, nés en France avant l'émergence du français (vers le IX^e siècle), montre que seule leur forme a été adaptée. Au contraire, le mot *soupape*, emprunt ancien au latin, a été francisé de telle sorte qu'on ne le distingue pas d'un mot français. De même *débit*, avec ses deux origines, a une « gueule » familière. Sans être mauvais, le critère de Lucien Boithias n'est pas suffisant pour définir un mot français.

Les langues romanes, dont le français, sont des « créoles » de latin (de cuisine), leur vocabulaire est en bonne partie latin, plus ou moins assimilé aux structures grammaticales et lexicales de la langue. Compte tenu de cela, on ne peut répondre à la question « qu'est-ce qu'un mot français ? », parce qu'il est impossible de fixer une date précise à la naissance d'un parler.

Maurice CARA

Cercle Ambroise-Paré

⁽¹⁾ Défense de la langue française, 1995, numéro 175, p. 12-13.

⁽²⁾ Cette notation signifie qu'il s'agit d'une forme reconstituée, mais non attestée.

DE NITRE À NITRILE ET AUX AMANDES AMÈRES

Déjà, Pline parlait de *nitraria* pour une nitrière, lieu de formation du nitre (*nitrum*). Le latin avait encore *nitratus*, « mêlé de nitre », *nitreus*, « de nitre » et *nitrosus*, « nitreux ». Il faudrait lire Columelle et Vitruve pour confirmer l'usage du nitre en agriculture, tandis que Caelius l'aurait utilisé comme détachant des étoffes. Strabon parlait en grec de *nitria* (nitrières) et de *nitritis* (qui contient du nitre). L'industrie du nitre dut être prospère dans l'Antiquité. Retrouvées dans l'hébreu *neter*, les consonnes *ntr* d'une langue d'Égypte indiquent un minéral mal défini : on semble avoir confondu *nitre* (nitrate de calcium) et *natron* (carbonate et chlorure de sodium). C'est donc avec prudence qu'il faut lire Hippocrate parlant d'un emploi du nitre pour la lessive, car c'est du natron que l'on faisait bon usage, comme aussi des cendres végétales.

Cette source linguistique fut prolifique : *nitreux* (1265), *nitrosité* (Ambroise Paré, 1560), *nitrière* (1562), *nitré* (Olivier de Serres, vers 1600), *nitrate* (Guiton de Morveau, 1787), *nitrique* (1787), *nitrifier* et *nitrification* (1797), *nitrite* (1803), *nitrobenzine* (1838), *nitrophile* (fin XIX° s.), *nitrosation* (1907), *Nitrosomonas*, bactérie impliquée dans le cycle de l'azote, sans oublier les *nitrosamines*, mot de création récente pour des substances qui sont les réels dangers des teneurs trop fortes en nitrates. Plus généralement, le préfixe *nitro* est disponible pour plusieurs mots de chimie organique. En revanche *nitrogène* est oublié de nos jours, mais l'anglais a gardé *nitrogen*, et il nous est resté le symbole N (on ne dit plus Az).

Rappelons-nous aussi l'utilisation du *salpêtre* (nitrate de calcium) dans la fabrication de la poudre à canon, d'où les beaux travaux de Lavoisier pour améliorer sa qualité – on mettait en contact terre, chaux éteinte et urine, les bactéries présentes finissant par oxyder toutes les formes d'azote en nitrate de calcium – et le grand chimiste eut l'idée de le transformer en sel de potassium de qualité constante. La *Salpêtrière* était une manufacture active dans un faubourg de Paris. Le mot vient du latin médiéval *salpetrae*, littéralement « sel de pierre ». De nos jours, les murs mal traités continuent à être imprégnés de salpêtre.

Si la poudre noire est un mélange explosif de produits chimiquement réducteurs (soufre et charbon) et d'un oxydant, le nitrate, la *nitroglycérine* de Nobel (1868) réalise cette association dans sa propre molécule.

Un atome d'azote se retrouve dans la molécule toute simple du *nitrile* (vers 1845) ou acide cyanhydrique, dont le nom rappelle le mot grec *cyanos*: « bleu ». Pourquoi ? Parce qu'en 1709, à Berlin, on avait découvert que, dans certaines conditions, il se formait un composé bleu stable, à partir du fer et d'un gaz issu du chauffage de la houille, d'où le nom de *bleu de Prusse*. Le qualificatif *prussique* de cet acide fut bientôt détrôné par *cyanhydrique*, mais il en est resté *nitroprussiate* pour un complexe, redevenu d'actualité puisque doué de propriétés hypotensives. Comme existent des substances naturelles capables de

libérer, par décomposition, de l'acide cyanhydrique, ce sont les *glucosides cyanogénétiques*, présents en particulier dans le manioc amer, les feuilles de laurier-cerise, les amandes amères. Dans ces dernières, c'est l'*amygdalonitrileglucoside* qui leur confère le caractère amer. Inutile de souligner que ces substances ne doivent être admises dans notre alimentation qu'à très faible dose.



Pierre DELAVEAU Cercle Ambroise-Paré

Toute notre reconnaissance va à

MM. Albert Legris et Jacques Maillet,

mécènes qui, par leur générosité,

soutiennent notre action.

SIDA... suite

C'est avec grand intérêt que j'ai lu la remarque de M. André Cherpillod à propos du sida (*DLF*, n° 196, p. 29). Son jugement sur l'acception donnée par le Petit Larousse me semble bien sévère, et sa définition du mot *syndrome*, un peu courte.

Du temps où les médecins étaient dotés d'une solide culture classique, la distinction entre syndrome, « perturbation de l'état général d'origine quelconque », et maladie, « altération de la santé par une cause spécifique », paraissait dans l'ensemble bien perçue ; à ce titre, le sida aurait dû cesser d'être un syndrome pour devenir une maladie. De nos jours, la frontière entre ces deux termes s'estompe de plus en plus. Classiquement, le vocable *syndrome* évoque un état morbide caractérisé par la manifestation de symptômes cliniques accompagnés ou non de signes paracliniques patents, et se révélant simultanément ou successivement, indépendamment de leurs causes, mais s'associant de telle sorte que, par leur reproduction, ils concourent à former une entité.

Pendant des siècles, la médecine, ne disposant que de moyens rudimentaires d'investigation, distingua d'une part les affections congénitales, c'est-à-dire constatées à la naissance, et de l'autre celles contractées, ou encore dites acquises, après la naissance. Aujourd'hui, c'est quotidiennement que sont posés les diagnostics anténatals. De ce point de vue, rien n'interdit fondamentalement qu'un syndrome soit anténatal, congénital, ou postnatal, autrement dit acquis; les aberrations chromosomiques font partie de divers syndromes ; le syndrome des hommes xx, à l'aspect physique masculin mais de caryotype féminin, ou le syndrome de Klotz, son équivalent féminin, en sont des exemples. Pour ce qui est du sida chez l'adulte, le sujet naît immunocompétent, et le demeure jusqu'à son infection ; ce n'est que secondairement qu'il perd son immunocompétence, ou, dit autrement, acquiert son immunodéficience. Ce syndrome d'immunodéficience est donc acquis (sous-entendu : après la naissance), par opposition au syndrome de Di George, qui est un syndrome d'immunodéficience congénital par absence de thymus.

C'est, me semble-t-il, à juste titre que le Garnier-Delamare (Dictionnaire des termes de médecine) traduit *acquired immune deficiency syndrome* par : « syndrome immunodéficitaire acquis, syndrome d'immunodéficience acquise, ou syndrome dys-immunitaire acquis », suivant que l'on souhaite insister sur le syndrome, ou sur l'immunodéficience.

Si la langue anglaise emploie indifféremment *immuno-deficiency* pour « déficit immunitaire » et « déficience immunitaire », le français se veut plus précis : le *déficit immunitaire* sous-entend une immuno-incompétence organique exclusive ou prédominante par absence ou raréfaction des facteurs de compétence immunologique, tandis que le mot *immunodéficience* met plus en relief une altération fonctionnelle. Considéré sous cet angle, d'abord immunodéficience, le sida évolue spontanément souvent vers l'immunodéficit, aggravant l'immuno-incompétence du sujet malade.

K. YEMBA

NDLR: M. Cherpillod se plaignait à la fin de son article d'avoir vainement signalé aux éditions Larousse l'erreur de traduction. Pour étayer cette plainte, notre ami Jacques Groleau, a pris le relais. Voici la réponse qu'il a reçue le 28 juillet:

Cher Monsieur,

Vianney de La Boulaye, notre distingué juriste, m'a transmis votre lettre relative à l'étymologie du mot sida.

Je ne peux qu'abonder dans votre sens, l'erreur venant d'une mauvaise traduction de l'anglais AIDS, erreur qui date de 1984, puisque c'est cette année-là que le mot a été introduit dans le Petit Larousse avec l'étymologie erronée.

Tous nos ouvrages de médecine donnent aujourd'hui « immuno-déficience acquise ». J'ai fait le nécessaire pour que cette regrettable erreur soit corrigée dès la prochaine édition du Petit Larousse.

En vous remerciant bien sincèrement pour votre aide, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christine OUVRARD lexicographe

L'ÉCARLATE BLEUE

Une jeune fille aux joues d'un bel écarlate, portant une cape en belle écarlate fait plus penser au Chaperon Rouge qu'à une Pervenche distribuant des contraventions. Alors! Écarlate rouge ou écarlate bleue?

Et pourquoi pas blanche ou verte ? Et, d'abord, qu'estce que *l'écarlate* ? Une écarlate est une étoffe. D'où vient le mot et d'où vient l'étoffe ?

Ce mot est entré dans notre vocabulaire au XII^e siècle sous la forme *escarlate*, dérivée du latin médiéval *scarlatum*, déformation d'un mot arabe venu d'un autre mot latin signifiant « orné de motifs en forme de

sceaux ». Il s'agissait alors d'une étoffe ornée de ces motifs ton sur ton, sans considération de couleur, à la manière du damas. Cette étoffe arrivait en Europe tantôt bleue, car elle venait de Perse, où l'on préférait cette couleur, tantôt blanche et, dans ce cas, elle était souvent teinte. C'est pourquoi Marot pouvait écrire :

« Mancherons d'escarlate verte, Robbe de pers large et ouverte. »

Mais, le plus souvent, elle était teinte en rouge avec une teinture fabriquée, au XVII^e siècle, en Hollande et en France, par broyage de cochenilles, de l'espèce kermès, insectes voisins des pucerons. Le colorant obtenu s'appelait *kermésie*, mais il prit bientôt le nom de *teinture d'écarlate*, puis d'*écarlate*, du nom de l'étoffe qu'il servait à teindre.

Le nom *kermésie*, écarté, ne disparut pas mais devint notre adjectif *cramoisi*.

Bien entendu, comme pour toute couleur, le mot *écarlate* désigna plus tard, au masculin, le nom de la couleur et devint aussi un adjectif (variable par exception) qualifiant ce rouge particulier.

Philippe LASSERRE Section de Bordeaux

DÉBOGUONS LE MYTHE DU BUG

Je me suis permis de relever une glose fantaisiste dans votre note sur le mot *bogue* (*DLF*, n° 195, p. 26). L'auteur reprend à son compte l'anecdote apocryphe qui attribue l'utilisation, en informatique, de l'anglais *bug* (proprement « insecte », avec d'autres acceptions figurées, semi-argotiques), au fait que des courts-circuits auraient été causés dans les premiers gros calculateurs par des bestioles qu'attirait la douce chaleur des tubes à vide. Il s'est peut-être inspiré du (par ailleurs très sérieux) *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey, qui prend pour argent comptant ce canular évident, monté de toutes pièces par des plaisantins des laboratoires IBM (j'y étais).

L'emploi familier de *bug* en anglais, au sens d'un pépin mécanique, est bien antérieur à l'invention de l'ordinateur. En 1878 déjà, Thomas Edison appliquait ce terme à des contretemps techniques : « Des bugs

se manifestent — on nomme ainsi ces anomalies mineures qui exigent des mois de surveillance angoissée, d'étude et d'efforts avant qu'on parvienne à la réussite commerciale. » (1) Les garagistes américains l'utilisent depuis toujours en parlant d'une panne de moteur qui s'obstine. Le mot a simplement été transposé au domaine



informatique, qui ne l'a d'aucune façon inventé. Les malheureux insectes n'y sont pour rien, ils servent uniquement ici de prétexte métaphorique, parce qu'ils ont le don de nous irriter parfois.

Georges DUPONT

^{(1) «}Bugs - as such little faults are called - show themselves and months of anxious watching, study and labor are requisite before commercial success <math>[...] is reached. >

NDLR : C'est le même prétexte métaphorique qui a conduit la Commission générale de terminologie à adopter pour traduction le français *bogue* (enveloppe piquante de la châtaigne). Félicitons-nous qu'il ait apparemment été ancré dans l'usage par la grande peur de l'an 2000.

INTERPELLER

Des lecteurs m'ont exprimé leur hésitation, voire leur désarroi, quant à la graphie et à la prononciation de ce verbe, en constatant un certain flottement qui, comme on dit familièrement, « fait désordre ». En voici la raison. Chacun sait, en effet, que, à cause des deux *l* qui la suivent, l'avant-



dernière voyelle se prononce très logiquement è dans les verbes exceller, flageller, libeller, quereller et rebeller. À cette liste s'ajoutent les deux homophones que sont desceller et desseller, qui se distinguent logiquement de déceler, lequel ne contient pas cette consonne double. Voilà une différence qui semble claire, même pour quiconque n'est point un virtuose de la phonétique et de l'orthoépie. D'ailleurs, il n'y a pas si longtemps, tous les dictionnaires, constatant qu'elle

s'alignait tout bonnement sur celle des verbes ci-dessus, sauf *déceler*, indiquaient que la prononciation du verbe *interpeller* n'était autre qu'« interpèler ». Quoi de plus normal ?

Mais, dans notre heureux pays, on n'arrête pas le progrès... C'est ainsi que, irrésistiblement attirés par le verbe appeler, nettement plus fréquent qu'interpeller, nombreux furent nos compatriotes qui, peu habitués à consulter un dictionnaire, se sont mis à prononcer « interpeler », comme si ce mot ne contenait qu'un seul 1 et, surtout, comme s'ils étaient brouillés avec l'orthographe. Il va de soi que le Petit Larousse et le Petit Robert, qui se veulent à la page, ne reconnaissent plus que cette prononciation nouvelle... tout en continuant paradoxalement à écrire ce verbe avec deux l et sans songer un seul instant à l'autre qui, pourtant, s'entend encore de nos jours, même chez certains présentateurs du journal télévisé, ce qui est tout dire... Bien entendu, Bernard Pivot choisit de prononcer « interpeler », incitant ainsi nombre de concurrents déconcertés à commettre une faute d'orthographe en amputant ce verbe de son second 1 injustement méprisé! Comme on s'en douterait, les vigilants réformateurs du français ont hardiment opté pour la graphie « interpeler », afin de soulager leurs prochains d'un fardeau désormais inutile. Ainsi va l'évolution...

Cette audacieuse initiative est aussi intelligente et opportune que celle qui consisterait à aligner demain la prononciation des verbes desceller et desseller sur celle de déceler, au détriment de notre langue de la clarté et de la précision. Mais tout cela n'aurait rien de bien tragique, puisque lesdits « réformateurs » acceptaient de bon gré que, pendant une assez longue période de probation, la graphie modifiée de centaines de mots français pût coexister pacifiquement avec celle qui a cours actuellement, ce qui, notons-le, ne signifiait donc nullement la mort d'interpeller, d'oignon (ou ognon), de nénuphar (ou nénufar), et j'en passe. Qu'importe si cette étrange coexistence eût entraîné une gigantesque pagaille dont ne se seraient réjouis ni les correcteurs aux examens, ni ceux des épreuves d'imprimerie!

Quant à l'argument massue de l'« évolution », tout aussi souvent invoqué par maints linguistes que celui de l'« usage », on se demande bien ce qu'il viendrait faire en ce qui concerne la graphie et la prononciation du verbe *interpeller*, qui n'auraient sans doute pas été altérées si on les avait enseignées en temps utile. Voilà qui tombe sous le sens. Cela étant, ladite « évolution » — irrésistible comme toujours — porte sur le sens nouveau acquis depuis peu par ce terme prestigieux, cher à de beaux esprits qui se plaisent à dire, par exemple, avec une suprême élégance : « Ce grave problème nous interpelle », pour qu'on comprenne bien qu'une situation tendue ne les laisse pas indifférents. Comme il se doit, les deux dictionnaires susmentionnés ont fait un chaleureux accueil à cette nouvelle acception du verbe *interpeller*, un des plus purs joyaux du « néo-français », ce prétentieux charabia si souvent critiqué par Maurice Druon.

Jacques CAPELOVICI

Avis de recherche

À l'occasion du 200° numéro de la revue, nous ouvrons un dossier : « Le français et le rire ».

Vite à vos plumes! Mais limitez votre inspiration à six cents mots...

MISE AU POINT : L'ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

Dans le numéro 195 de notre revue, page 42, j'ai écrit : « Avec des verbes tels que courir, coûter, dormir, durer, marcher, mesurer, peser, régner, souffrir, valoir, vivre... employés au sens propre, il faut se méfier de prendre le complément circonstanciel pour un complément d'objet. »

Une question posée par M. François Delahaye, de Lyon, m'amène à constater que cette remarque appelle une justification.

Le complément circonstanciel, comme son nom l'indique, décrit les conditions, les circonstances dans lesquelles s'exerce une action. On peut en trouver plusieurs dans une phrase, il n'y a pas de limites : *Le matin, dans le parc, par beau temps, il fait bon se promener*. Des grammairiens ont défini une multitude de compléments circonstanciels possibles. Limitons-nous à citer les plus fréquents : cause, but, manière, temps, lieu, moyen.

Nous savons que le <u>seul</u> complément susceptible d'entraîner l'accord d'un participe passé est le **complément d'objet direct** (COD), à condition qu'il soit placé **avant** le participe. Ce dernier est toujours invariable avec les autres. Et le complément d'objet direct s'identifie par la question *qui* ? ou *quoi* ?

Lorsque nous disons : Les dangers <u>que</u> vous avez <u>courus</u>, on peut demander : Vous avez couru **quoi** ? Réponse « **que**, pronom relatif mis pour **dangers** ». Mais il en va autrement avec ces phrases : Les trois kilomètres que vous avez couru ; Les dix minutes que vous avez couru.



On ne peut pas courir des kilomètres ou des minutes. Dès lors, nos questions seront différentes: *Vous avez couru sur combien de kilomètres, pendant combien de minutes?* Nous avons là des compléments circonstanciels, marquant l'un la distance, l'autre la durée. D'où invariabilité.

N.B.: Ces interrogations à valeur démonstrative sont présentées sous une forme visant à porter l'attention sur le point critique de la phrase. Dans la conversation, il y aurait évidemment lieu de respecter la règle

de syntaxe ainsi que l'inversion : Sur combien de kilomètres, pendant combien de minutes avez-vous couru ?

Ce qui peut, a priori, nous aiguiller sur une fausse piste, c'est l'apparence trompeuse engendrée par *que*, qui figure dans les deux constructions. Mais si, dans l'une (COD), il s'agit d'un pronom relatif, dans l'autre (complément circonstanciel), nous avons affaire à une conjonction, qui ne remplace pas un nom.

Quelques autres exemples finiront d'illustrer mon propos : Les tourments qu'elle a vécus, les cent ans qu'elle a vécu ; Les reproches que sa remarque lui a valus, les vingt mille francs que ce terrain aurait valu ; Les poires que j'avais pesées, les dix kilos que ce paquet a pesé. Et de même : Cette perche, je l'ai mesurée ; ces trois mètres, la perche les a mesuré avant de se briser.

Nous établissons la constatation suivante : si le complément d'objet direct répond à la question *qui ?* ou *quoi ?* celle qui concerne le complément circonstanciel se pose généralement, dans ces cas particuliers, avec l'adverbe *combien*, car il est presque toujours lié à des notions de mesure.

Enfin, soulignons que certains des verbes énumérés au début (*dormir, durer, marcher, régner*) sont toujours intransitifs, qu'on les emploie au sens propre ou figuré, ce qui, si besoin était, renforce la démonstration : par définition, un verbe intransitif est celui qui n'a pas de complément, direct ou indirect.

Jacques PÉPIN

ERRATUM: Une faute de frappe a dénaturé la fiche « Accord du participe passé » dans le numéro 196, p. 42, § 4. Il faut lire : « <u>Le participe passé d'un verbe déclaratif</u> (affirmer, assurer, dire, prétendre...) ou **d'opinion** (estimer, supposer, penser...) placé devant un infinitif est invariable... »

Cadeau de bienvenue! À tout nouvel adhérent sera offert un abonnement d'un an, pour la personne de son choix.

MÊME SI OU BIEN QUE ?

La locution *même si* + présent de l'indicatif est en train de supplanter insidieusement *bien que* (ou *quoique*) + présent du subjonctif. L'imparfait du subjonctif est depuis longtemps passé à la trappe, et le présent du subjonctif est en train de lui emboîter le pas, car il paraît sans doute, lui aussi, d'emploi trop « élitiste » ou trop hasardeux à l'illettrisme ambiant. Pis, les bonnes plumes et les langues autorisées sont de plus en plus nombreuses à se laisser entraîner...

Il est utile de rappeler que les syntagmes bien que et même si ne sont pas interchangeables, puisque le premier introduit une proposition adverbiale de concession, alors que le second introduit une proposition adverbiale de condition.

Autrement dit, *bien que* se rapporte à un fait présent ou passé, alors que *même si* (contrairement à *même quand*) laisse présager une éventualité. Certes, la phrase « Bien qu'il soit jeune, il n'en est pas moins averti » aurait le même sens si elle commençait par « S'il est jeune », mais dans la locution *même si*, la conjonction *si* n'a qu'une valeur hypothétique.



Il faut dire ou écrire *Nous sortons, bien qu'il pleuve* ou *Nous sortîmes, bien qu'il plût* (on excusera le recours suranné au passé simple et à l'imparfait du subjonctif!) et *Nous sortirons, même s'il pleut* ou *Nous sortirions, même s'il pleuvait*.

Voici un exemple montrant en quoi l'abus de *même si* est pernicieux.

Prenons le cas de la phrase : « La conjoncture sera défavorable l'an prochain, même si les indicateurs sont au vert. » Étant donné la généralisation de l'abus en question, on ne sait plus si cette phrase signifie (comme elle le devrait) : La conjoncture sera défavorable l'an prochain dans l'hypothèse même où les indicateurs seraient [alors] au vert, ou bien (comme c'est, hélas, plus probable) : La conjoncture sera défavorable l'an prochain, bien que les indicateurs soient [actuellement] au vert.

Reste-t-il en France des manieurs de plume ou de microphone qui soient capables de voir là autre chose qu'une pédante et inutile chicane ?

Comme dirait le pirate lettré et maintes fois victime de la brutalité d'Astérix et Obélix : « **Sic mergunt humanitates!** », ce à quoi l'on peut conjecturer qu'il lui serait répondu « Tais-toi et nage, vieux croûton, ou je jure de te noyer si on s'en sort! »

François THOUVENIN

EXTRAITS DE LA LETTRE DU CSA*

Je vous saurai(s) gré

Il arrive fréquemment qu'à l'écrit la locution verbale *je vous saurai(s) gré* devienne à tort « je vous serai(s) gré ». Certains dictionnaires des difficultés du français proposent une aide mnémotechnique en transformant la phrase au présent : on dit *vous lui en savez gré* (et non « vous lui en êtes gré »).

Cette expression, dont l'usage était jusqu'à présent réservé à l'écrit, a depuis quelque temps la faveur des médias audiovisuels et il en résulte que des présentateurs confondent les deux verbes même au présent, et remercient leurs invités en ces termes : « Je vous suis gré d'avoir accepté notre invitation. »

Le mot *gré* (du latin *gratum*, neutre de *gratus*, « chose agréable ») signifie tout d'abord « ce qui plaît, ce qui convient » : *au gré de chacun*, *de son plein gré*. Il a aussi le sens de « gratitude » et de « reconnaissance » que l'on ne retrouve en français actuel que dans l'expression *savoir gré*.

Si les dictionnaires des difficultés soulignent la confusion des verbes dans cette expression, ils n'en donnent aucune explication [...].

La date d'échéance de votre abonnement
est inscrite sur l'étiquette de routage de votre revue.
Vérifiez-la, avant de jeter l'enveloppe.
C'est à cette date que vous aurez à cœur, nous l'espérons,
de renouveler votre adhésion
et votre abonnement.

^{*} Numéro 129 (juin 2000).

« JE M'EN RAPPELLE ? » NON!

Un soir, t'en souvient-il? nous voguions en silence...

Il n'est pas impossible que les poètes d'aujourd'hui y regardent à deux fois avant de plagier l'immortelle question de Lamartine. Ne risqueraient-ils pas, par les temps qui courent, de s'entendre répondre : « Je m'en rappelle tout à fait » ? Ne déposons pas les rames pour autant, essayons plutôt de rafraîchir les mémoires !

Le verbe se rappeler étant transitif direct, il ne peut se construire avec la préposition de : « je me rappelle du bon vieux temps » est une tournure critiquable, à laquelle il convient de substituer je me rappelle le bon vieux temps. Pour les mêmes raisons, des constructions telles que « rappelez-vous-en, la journée dont je me rappelle, je me rappelle de l'avoir lu » seront avantageusement remplacées par rappelez-vous cela, la journée que je me rappelle, je me rappelle l'avoir lu... Naturellement, si vous ne pouvez vous passer de la préposition de, vous avez toujours le loisir d'utiliser l'équivalent se souvenir : les tours je me souviens du bon vieux temps, souvenez-vous-en, la journée dont je me souviens, je me souviens de l'avoir lu sont, eux, irréprochables. Du moins en est-il ainsi – ajouteront, un rien perfides, ceux qui se défient de tout purisme – depuis qu'au XVI^e siècle se souvenir a obtenu droit de cité. Jusqu'alors, seule la tournure impersonnelle il me souvient de, celle-là même qu'emploie Lamartine et dont nous n'avons pas totalement perdu l'usage, dans la langue littéraire il est vrai, était reçue pour correcte. Car tout évolue, on le sait, sous la pression de l'usage : Hanse ne semble-t-il pas accepter aujourd'hui « je me souviens l'avoir vu » aussi bien que je me souviens de l'avoir vu, de toute évidence plus conforme à la syntaxe ? En attendant, nous ne saurions trop conseiller à quiconque se pique de respecter la langue d'éviter de marier le verbe se rappeler au pronom en. Sauf si, bien sûr, ce en est complément du nom et non du verbe : la phrase J'ai vu ce film, mais je ne m'en rappelle pas le dénouement est, cela va sans dire, exempte de tout reproche!

Bruno DEWAELE

LES VERBES FRANÇAIS VERBES EN *IR* : PARTICIPE PASSÉ EN *U*.

VENIR

Ce verbe a gardé de l'ancienne langue trois radicaux. *Vien*: *je viens*, *que je vienne*; *ven*: *je venais*, *nous venions*, *nous venons*, *que nous venions*; *vin*: *je vins*, *que je vinsse*. Le futur de l'indicatif et le présent du conditionnel sont formés sur le premier radical en ajoutant un *d* épenthétique (cf. *tenir*): *je viendrai*, *je viendrais*. À la 3^e personne du pluriel du présent de l'indicatif, on écrit: *ils vont*.

Rappel historique. Lorsque les désinences latines de la 3° personne du pluriel du présent de l'indicatif en *ant*, *ent*, *unt* passèrent en vieux français, elles furent toutes assimilées à une seule désinence *ent*, qui devint très vite atone, les deux dernières lettres *nt* n'ayant plus qu'une valeur symbolique rappelant l'étymologie. De ce fait, la forme monosyllabique de la 3° personne du pluriel du présent de l'indicatif de certains verbes ne pouvait plus se prononcer, la seule syllabe restant étant atone. Par analogie, on choisit, pour la remplacer, la désinence sonore *on* de la 1^{re} personne du pluriel du présent de l'indicatif ; ce fut le cas pour quatre verbes : *ils sont*, *ils ont*, *ils font*, *ils vont*.

Venir se conjugue avec l'auxiliaire être, ainsi que dix de ses composés (devenir, intervenir, obvenir, parvenir, provenir, redevenir, ressouvenir [se], revenir, souvenir [se], survenir). Quatre de ses composés ne se conjuguent qu'avec l'auxiliaire avoir : circonvenir, contrevenir, prévenir, subvenir. Deux composés peuvent se conjuguer avec l'un ou l'autre des auxiliaires, selon le sens : convenir et disconvenir. Cette mesure m'a convenu, mais a disconvenu à d'autres ; nous étions convenus de partir ensemble, nous n'étions pas disconvenus de le faire.

Advenir est défectif : il n'a plus que l'infinitif présent, le participe passé ainsi que les 3^{es} personnes du singulier et du pluriel de tous les temps des modes personnels : cela advint, les faits adviendront, ces choses sont advenues. Il est souvent employé à la forme impersonnelle : il advient, il advint, il adviendra...

Bienvenir n'a plus que l'infinitif présent, conservé dans la seule expression *se faire bienvenir*, avec le sens de « se faire bien accueillir ».

Philippe LASSERRE

À PROPOS DE QUELQUES EXPRESSIONS...

En trois coups de cuiller à pot.

L'expression évoque la rapidité, voire la violence, avec laquelle s'est produit ce qu'on n'attendait pas. Or, une cuiller à pot est la louche qui permet, indique Littré, de « prendre le bouillon dans le pot-au-feu pour tremper la soupe », ce qui est, certes, plus vite fait qu'à la cuiller à café. Mais qui a jamais donné des « coups » de louche dans une marmite ? Aussi me paraît-il nécessaire de chercher une explication ailleurs.

« La cuiller à pot, précise Jacques Cellard, était aussi, dans la marine à voiles, un sabre d'abordage à forte et courte lame presque droite. C'est en fait la coquille — ou garde — de ce sabre, très creuse, ronde, en fer noir (ou en cuir bouilli) » qui rappelait, par sa forme, le loucheron de la cuiller à pot.

Arme des abordages et des duels, cette cuiller offrait la possibilité d'occuper le navire ennemi ou de régler un différend « en trois coups de cuiller à pot ». Elle équipait notamment les corsaires malouins, au dire de la châtelaine de la Malouinière du Bos (rapportés par Danièle Camus).

Mettre sur la sellette.

La sellette est, écrit Claude Duneton, une petite selle, mais dans son sens premier, celui de « tabouret ». Il s'agit, en effet, du petit siège bas d'un tribunal sur lequel on faisait asseoir l'accusé, généralement enchaîné, dans une position d'infériorité pour être livré à la curiosité de ses juges. Écoutons une nouvelle fois Furetière : « On le dit particulièrement d'un petit siège de bois sur lequel on fait asseoir les criminels pour leur dernier interrogatoire devant les juges [...]. L'interrogatoire sur la sellette est la pièce la plus essentielle de l'instruction d'un procès criminel. On dit aussi figurément de celui à qui on a fait plusieurs questions en quelque compagnie qui l'ont fatigué, qu'on l'a tenu longtemps sur la sellette. »

Jean TRIBOUILLARD

LE SAVIEZ-VOUS

LES FIGURES D'ÉLOCUTION OU DE DICTION (suite) RÉPÉTITION (suite)

- **7. ÉPANADIPLOSE** n. f. (du grec EPI-ANA-DI-PLASIS, « redoublement en plus ») ou **ÉPANASTROPHE** n. f. (du grec EPI-ANA-STROPHÊ, « action de faire un retour »). Il s'agit de la reprise de manière aléatoire (différence avec l'anadiplose et l'antépiphore) d'une même expression dans deux membres de phrase contigus.
 - « Et rose elle a vécu ce que vivent les roses. » (Malherbe.)
 - « L'amour de nous-mêmes est mêlé avec celui de Dieu, mais celui de Dieu surnage. » (François de Sales.)
- **8. ÉPANALEPSE** n. f. (du grec EPI-ANA-LÊPSIS, « répétition, reprise »). Il s'agit d'une sorte d'antépiphore, elle-même répétitive.
 - « Pouvons-nous étouffer le vieux, le long Remords,

[... trois vers]

Pouvons-nous étouffer l'implacable Remords?

Dans quel philtre, dans quel vin, dans quelle tisane,

[... trois vers]

Dans quel philtre ? – dans quel vin ? – dans quelle tisane ? » [suivent sept strophes sur ce même modèle] (Baudelaire.)

- **9. ÉPANAPHORE** n. f. (du grec EPI-ANA-PHORA, « report en tête, en début »). Il s'agit de la reprise du même mot strictement en tête de plusieurs phrases consécutives.
 - « Mon bras, qu'avec respect toute l'Espagne admire, Mon bras, qui tant de fois a sauvé cet empire, [...] » (Corneille.)
 - « Rome, l'unique objet de mon ressentiment!

Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant!

Rome qui t'a vu naître, et que ton cœur adore!

Rome enfin que je hais parce qu'elle t'honore! » (Corneille.)

« Encore un hymne, ô ma lyre!

Un hymne pour le Seigneur,

Un hymne dans mon délire,

Un hymne dans mon bonheur! » (Lamartine.)

Philippe LASSERRE

DLF 198

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ

V – QUELQUES CAS PARTICULIERS

Certaines situations, qui ne peuvent répondre à l'application automatique d'un principe, donnent lieu à réflexion. D'autres sont simplement susceptibles de causer quelque embarras.

Avec un groupe de personnes ou de choses. Collectif : L'une des secrétaires que j'ai vues ce matin m'en a fait la remarque. On a vu plusieurs secrétaires, dont une a fait une remarque. Individuel : L'une des secrétaires, que j'ai vue ce matin, m'en a fait la remarque. On a vu une seule des secrétaires. Les virgules encadrant que j'ai vue ce matin modifient le sens de la phrase.

Avec deux antécédents unis par comme, ainsi que, de même que, aussi bien que... Si l'idée englobe les deux à la fois, pluriel : Son intelligence comme [autant que / de même que / aussi bien que] sa gentillesse sont appréciées de tous (on apprécie ensemble son intelligence et sa gentillesse). L'accord se fait sur le premier antécédent seul si celui-ci est comparé au second : Son intelligence, comme [autant que / de même que / aussi bien que] sa gentillesse, est appréciée de tous (on apprécie l'une de la même façon qu'on aime l'autre). Soulignons de nouveau l'importance des virgules dans la seconde phrase.

Participe passé suivi d'un attribut d'objet. Voici ce qu'en pensent les spécialistes. La règle grammaticale stricte voudrait l'accord : Ces poires, on les eût crues juteuses. Mes frères, je les eusse voulus plus présents. Une mine que l'on aurait dite abandonnée... On trouve cet accord chez de nombreux écrivains connus (Hugo, Gide, Duhamel, Mauriac...). Mais d'autres (Maupassant, Maurois, Proust...) choisissent l'invariabilité ; ils écriraient donc : Ces poires, on les eût cru juteuses. Mes frères, je les eusse voulu plus présents. Une mine que l'on aurait dit abandonnée... La logique du raisonnement peut conduire à estimer qu'on ne croit pas les poires, qu'on ne veut pas les frères, on croit qu'elles sont, on voudrait qu'ils soient... En conclusion, il est admis que chacun, selon sa préférence, puisse appliquer l'un ou l'autre.

Jacques PÉPIN

PRIX DE LA CARPETTE ANGLAISE

L'Académie de la Carpette anglaise vient d'attribuer son prix de l'année 2000.

La Carpette anglaise est un prix d'indignité civique, décerné annuellement à un membre des élites françaises qui s'est distingué par son acharnement à promouvoir l'utilisation de l'anglo-américain en France et dans les institutions européennes, au détriment de la langue française.

Ce prix a été créé en 1999 par quatre associations de défense et de promotion de la langue française : Avenir de la langue française (ALF), Association pour l'essor de la langue française (ASSELAF), Défense de la langue française (DLF) et Le Droit de Comprendre (DDC).

Le jury, composé de personnalités* de la presse, des mondes associatif, scientifique, politique et littéraire, réuni au Procope le 8 novembre, a eu à choisir entre plusieurs candidats, plus méritants les uns que les autres. Finalement, après un vote serré, c'est M. Alain Richard, ministre de la Défense, qui a devancé de peu M. Pascal Lamy, commissaire européen.

Pour Alain Richard, le jury aura apprécié que le ministre ait obligé les militaires français à parler anglais au sein du Corps européen, alors qu'aucune nation anglophone n'en fait partie.

Quant à Pascal Lamy, son attachement à la langue anglo-américaine s'était manifesté d'une manière éclatante lors du sommet de Seattle en novembre 1999.

Parmi les autres candidats il faut citer : MM. Jean-Cyril Spinetta, P.-D.G. d'Air France ; Bernard Raoult, président d'Edufrance ; Mme Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen ; MM. Jean Glavany, ministre de l'Agriculture ; Daniel Hangard, directeur de l'INPI ; François Pinault, vice-président du groupe Pinault-Printemps-Redoute ; le général Alain Faupin...

Marceau DÉCHAMPS

^{*} Membres du jury : Raymond Besson, président du Cercle littéraire des cheminots ; Bernard Cassen, rédacteur en chef du *Monde diplomatique* ; Michel Cool, rédacteur en chef de *Témoignage chrétien* ; Anne Cublier, attachée au cabinet de Jean-Pierre Chevènement ; Marceau Déchamps, vice-président de Défense de la langue française ; Bernard Dorin, ambassadeur, président d'Avenir de la langue française ; Alfred Gilder, écrivain ; Georges Lochak, universitaire chercheur ; Dominique Noguez, écrivain ; Philippe de Saint Robert, président de l'ASSELAF et de l'Académie de la Carpette anglaise ; Thierry Priestley, président de Droit de Comprendre.

LATINISME OLYMPIQUE

La rhétorique sportive, aussi encombrée d'emphase, d'hyperbole et de métaphore qu'elle est agile à sauter les haies du vocabulaire et de la syntaxe, est le dernier soutien qu'aurait attendu l'infortuné latin, dans le placard où l'ont confiné tant de réformes (au sens militaire) de l'enseignement secondaire.

Pourtant, les deux dernières olympiades (les lecteurs de *DLF* savent de quoi il est question ⁽¹⁾, mais pas toujours les commentateurs spécialisés) ont consacré le renouveau de la déclinaison, à propos des performances chiffrées que les athlètes sont tenus de réaliser pour accéder à la sélection en vue des Jeux.

Ah! le minimum olympique, travail d'Hercule, obsession (on dit plus volontiers « pression »), nirvana ou couperet des espoirs des prétendants, tarte à la crème des fédérations et des salles de rédaction!



Et tout le petit monde des hérauts de l'effort de se souvenir avec tendresse de ses propres sueurs sur les pistes latines, mais en simplifiant au maximum (pluriel: *maxima*).

Jusque-là, rien qui dépasse les bornes d'une cuistrerie de bon aloi : le pluriel latin *minima* préféré au « francisé » *minimums* comme pour les italianismes scénario, imprésario (désinence *ii* au lieu de *s*). Pour Littré, déjà, *minima* n'était plus de saison. Mais ses descendants en lexicographie admettent les deux formes.

DLF 198

On absoudrait donc – *nolens volens*, pour rester latin – les *minima* de Marie-Jo Pérec, Christine Arron ou Jean Galfione, si, par un étrange rebond de déclinaison, ils ne nous revenaient sous la même graphie... au singulier, avec la bonne conscience (« Je suis content d'avoir réussi le minima »), la constance et, en prime, l'amplitude cataclysmique du trop fameux *nominé* des podiums extrasportifs.

À l'heure où le français olympique se voit contourné de toutes les manières (*DLF*, n° 195), on aimerait entendre une voix haut placée (mais que fait la police du CNOSF⁽²⁾?) remettre le chrono à l'heure en renvoyant au plus élémentaire dictionnaire tous ceux qui, par ignorance, paresse ou suivisme, se donnent le ridicule d'une référence distordue à la langue génitrice majeure de notre français.

Le lion de La Fontaine reçut-il pire coup de pied de l'âne ?

Jean BRUA

DANS TOUT, IL Y A MATIÈRE À RIRE

« Du temps que j'étais riche, les prêtres m'ont enseigné qu'il fallait secourir les pauvres ; je ne les ai pas écoutés, parce que je n'étais pas pauvre. Ah! que ne suis-je riche, pour venir en aide au pauvre que je suis! » (Tristan Bernard.)

« S'il est impossible de ne pas penser à quelque chose, il reste encore possible de penser à autre chose. » (Lewis Carroll.)

« L'avenir m'intéresse, je compte y passer mes prochaines années. » (Marc Twain.)

Françoise FERMENTEL

⁽¹⁾ L'olympiade est la période de quatre années qui sépare deux millésimes de JO.

⁽²⁾ Comité national olympique du sport français.

LE BILINGUISME OU LE JANUS DU XXIE SIÈCLE

« Une éducation bilingue réalisée dans le cadre d'un enseignement plurilingue ». Cet objet linguistique non identifié, le bilinguisme plurilingue, est repris d'une déclaration de présentation de la résolution sur le plurilinguisme de l'Unesco votée à l'unanimité le 17 novembre 1999 (1).

Si l'idée de connaître parfaitement une ou plusieurs langues étrangères est séduisante, la mise en place d'une instruction vraiment bilingue implique des structures d'enseignement lourdes, durables, parallèles et égales dans les deux langues, du jardin d'enfants au lycée. Or, la langue maternelle, qui doit, pour l'épanouissement de l'enfant, être la base de tout enseignement et le vecteur de toute connaissance, entrera forcément en concurrence avec la *langue bis*. En effet, en raison des contraintes d'emploi du temps, le nombre d'heures d'enseignement du français sera diminué, et la *langue bis* sera employée comme source de connaissance dans certaines matières. L'élève aura ainsi, sauf situation particulière et inégalitaire, une piètre connaissance de sa langue maternelle et une compréhension également mauvaise de la *langue bis* : double échec!

Car une langue ne s'apprend pas seulement par osmose avec le milieu. Sinon, pourquoi faudrait-il des professeurs de français pour les Français, d'anglais pour les Anglais ? Si le simple bain linguistique, comme certains promoteurs du bilinguisme l'affirment, faisait de chaque élève un parfait locuteur, il n'y aurait plus depuis longtemps d'enseignement de langue maternelle. Mais ce que veulent certains consiste à former des élèves sachant seulement se débrouiller, baragouiner dans deux langues, mais sans aucune connaissance de la littérature, de la civilisation, sans amour et fierté de leur langue maternelle, de parfaits zombies interchangeables pour sociétés commerciales transnationales.

Or, le bilinguisme n'est pas une pratique neutre et autonome ; les personnes bilingues ont un sentiment subjectif d'une langue supérieure,

prestigieuse au regard de l'autre langue, dévaluée et en voie d'abandon. Ce bilinguisme soustractif, ou diglossie ⁽²⁾, se manifeste lorsque l'une des langues apparaît comme la langue de prestige, de la promotion sociale, du dominateur. Les études de sociolinguistique ⁽³⁾ et de psychologie sociale menées en 1960 montrent que la langue maternelle ne demeure pas nécessairement la langue dominante. Elle est alors condamnée à disparaître.

Ici et maintenant, dans la France de l'an 2000, quelle est la langue que les parents imposeront à leurs enfants comme *langue bis* ? Il ne faut pas être grand clerc pour répondre l'anglais, ou plutôt l'anglo-américain, la langue qui nous est présentée comme **la** langue mondiale, celle de la modernité et de la compétence, voire, plus cyniquement, de la simple survie sociale. Qui, dans un monde dominé par le postulat de la langue anglaise passeport de toute promotion sociale, choisira pour son enfant une autre langue « bilingue » que l'anglais ? Déjà près de 90 % des enfants choisissent l'anglais comme première langue vivante.

La volonté de bâtir un monde en apparence plurilingue (un cheval bilingue anglo-américain pour une alouette plurilingue italienne ou allemande) est rassurante, mais ouvre en fait un boulevard à l'américanisation et à l'asservissement linguistique. Les bons sentiments d'un monde faussement irénique et les grands principes sans possibilité d'application ne font pas une politique linguistique acceptable.

Marc FAVRE d'ÉCHALLENS

⁽¹⁾ Déclaration de Mme Montenegro Chirouze, ambassadeur du Guatemala en France, déléguée permanente à l'Unesco (cf. *DLF* n° 197, p. 54-55).

⁽²⁾ Diglossie, de l'anglais *diglossia*, néologisme formé à partir de racines grecques DI, « double », et GLÔSSA, « langue ».

⁽³⁾ Les premières études scientifiques spécifiquement dédiées aux interactions sociales et sociologiques des langues ont été menées dans les années 60 à New York par W. Labov, développées par Charles Ferguson et Joshua Fishman puis, en France, par Henri Gobard et son analyse tétraglossique dans les années 70.

LE JANOTISME : ENTRE LE BURLESQUE ET LE CONFUS

Construction maladroite de la phrase, le *janotisme* – ou *jeannotisme* – doit son nom à un type de personnage niais du théâtre comique : Jean-Jean, Jeanjean ou Janot, Jeannot.

Cette maladresse de style est enfantée aussi bien par un écrivain peu rigoureux que par un journaliste sous la pression du « bouclage »... En toute honnêteté, il faut bien reconnaître que ledit « bouclage » a parfois bon dos !

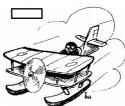
Précisons notre définition du janotisme : c'est une maladresse consistant principalement en un emplacement fâcheux des mots, qui rend un passage risible ou confus. En voici quelques exemples, soit parus, hélas, soit sauvés par les correcteurs-réviseurs :

- « Robert Martin, éditeur, publia en 1967 un ouvrage qui obtint le Grand Prix de la ville de Z... Il quitta la maison d'édition qu'il avait fondée en 1983. » Comment cet homme pourrait-il avoir fondé en 1983 une maison honorée par un prix en 1967 ? C'est aberrant. La raison en est un janotisme dû au désordre des termes. L'auteur du texte aurait dû écrire : « Il quitta en 1983 la maison d'édition qu'il avait fondée ».
- « Le docteur Rotulo est l'auteur de prescriptions sanitaires pour les femmes enceintes dont on fait encore usage » : inutile de s'appesantir sur la signification donnée à cette phrase par le janotisme! Naturellement, il est impératif de modifier le texte, en répétant le mot prescriptions : « [...] prescriptions sanitaires pour les femmes enceintes, prescriptions dont on fait encore usage ».
- « Nous avons fait réparer le toit détérioré par notre voisin » : de chic, peut-être, ou sans doute, chacun comprend que ledit voisin est coupable, alors que, en fait, il est innocent, et a fait la réparation... Dans ce dernier cas, il y aurait obligation de rétablir et la phrase et la vérité : « Nous avons fait réparer par notre voisin le toit détérioré » !
- « Le seul hydravion amphibie à aile fixe, destiné à la lutte contre les sous-marins hors de l'Union soviétique, est, à cette époque, le Shin Meiwa SS 2 japonais » : rédigée de la sorte, cette phrase curieuse veut dire, entre autres choses, que cet appareil avait pour mission, en cas de guerre, de lutter contre les sous-marins (russes ? autres ?) partout sauf en

Union soviétique, c'est-à-dire partout, à l'exception des eaux russes. Étrange aviation japonaise, qui fabriquerait des appareils capables d'opérer en tout point du globe... mais incapables, cependant, d'aller frapper les bases navales russes lors d'un hypothétique conflit. On n'ose croire, de la part de militaires chevronnés, à un recul devant ces zones qui seraient réputées intouchables.

Alors sans doute faut-il songer à un très fâcheux janotisme dénaturant le propos de l'auteur. Ce dernier a probablement voulu dire que ce genre d'hydravion fabriqué par les Japonais était, alors, le seul de ce type au

monde qui existait hors de l'Union soviétique (laquelle, affirmait-on, ou supposait-on, possédait elle aussi un appareil de cette sorte). Dans ce cas, il aurait fallu écrire : « Le seul hydravion amphibie à aile fixe (hors de l'Union soviétique) destiné à la lutte contre les sousmarins est le Shin Meiwa SS 2 japonais ».



* *

Nous laissons à chacun le soin de mettre de l'ordre et de la logique dans les phrases bancales suivantes :

- Croisant un roquet tenu en laisse par son maître, il a été mordu par ce dernier.
 - Il a été arrêté au volant d'une voiture volée par les gendarmes.
- Pour ranimer la jeune femme, le secouriste lui tira d'abord la langue.
- En état d'ivresse manifeste, les policiers le soumirent alors ce chauffard au dépistage.
 - Il a été invité à souffler dans le ballon, âgé de cinquante ans.
- Le conducteur était en train de mettre sa voiture sur le trottoir ainsi que ses deux filles.
 - Selon ses propres aveux, le dentiste a été tué par sa voisine.
- Les deux forcenés furent trouvés en possession de plusieurs revolvers chargés par les gendarmes du RAID.

Jean-Pierre COLIGNON

Cercle des journalistes

DLF 198

ENQUÊTE SOFRES SUR LA LOI DU 4 AOÛT 1994

L'organisation de consommateurs Force Ouvrière consommateurs (AFOC) a fait réaliser, les 17 et 18 février 2000, une enquête téléphonique auprès de mille personnes pour connaître leur opinion sur l'emploi de la langue française et sur la loi réglementant cet emploi. L'AFOC a bien voulu nous autoriser à en publier quelques chiffres globaux.

Question: Il existe une loi qui rend obligatoire l'usage du français dans l'étiquetage des produits de consommation et la rédaction des modes d'emploi. Connaissiez-vous cette loi ?

Réponses: Oui = 34 % Non = 66 %

 ${f Q}$: Selon vous, cette loi qui rend obligatoire l'usage du français dans la rédaction des modes d'emploi et l'étiquetage vous paraît-elle très utile, assez utile, peu utile ou pas utile du tout

R: Très utile = 67%Assez utile = 26%Peu utile = 5%Pas utile du tout = 2%

Q: Un projet est actuellement à l'étude, qui n'obligerait plus à l'utilisation de la langue française sur les produits et les modes d'emploi, mais imposerait l'utilisation de symboles reconnaissables par tous. Diriez-vous que :

R: L'utilisation de symboles est suffisante = 14 %
L'utilisation de la langue française doit rester obligatoire = 86 %
Sans réponse = 0 %

Cela nous permet de tirer deux conclusions très importantes :

— Beaucoup de Français ignorent encore l'existence de la loi du 4 août 1994, et notre association doit poursuivre ses efforts d'information et d'ouverture des consciences. Mais, surtout, il est nécessaire que les pouvoirs publics fassent une publicité plus grande à nos droits linguistiques, car ce qui est vrai dans ce cadre limité de la consommation l'est également dans le domaine du travail, de la recherche, de la formation, des colloques... Trop de nos concitoyens sont dans l'ignorance et souffrent chaque jour d'humiliations, de marginalisation, voire de ségrégation, alors qu'ils pourraient se défendre en faisant valoir leurs droits linguistiques.

— Les Français sont très majoritairement attachés à l'emploi de leur langue, et c'est une légitimité supplémentaire donnée à nos actions en sa faveur. Nous devons nous faire connaître beaucoup mieux, car nous avons, potentiellement, des millions de sympathisants à notre cause.

Marceau DÉCHAMPS

L'AMÉRICAIN, LANGUE DE L'EUROPE ?

MESURE URGENTE À PRENDRE

Un petit voyage hors de nos frontières m'a montré que le souvenir que j'avais gardé de précédentes sorties ne correspondait plus à la réalité. Il n'est plus temps de protester contre les absences de langue française qu'on déplorait ici ou là ; des remarques fraternellement amicales sont devenues inadéquates ; on affronte désormais un problème général qui est d'importance historique. Les pays d'Europe sont en train d'adopter une langue commune qui, comme la monnaie, risque un jour de devenir unique ; c'est l'anglais (idiome du pays européen le moins fervent « européiste ») ou, plutôt, l'américain, dont le nom suffit à rappeler qu'il n'est pas européen.

Comment cela se fait-il ? Pas par une décision officielle, régulièrement prise ; par un usage qu'on laisse s'imposer partout. À Rome, par exemple, tout ce qui peut servir à la vie d'aujourd'hui se présente avec une étiquette bilingue. Même au Saint-Siège (où, cependant, la langue diplomatique est toujours le français), toutes les inscriptions récentes sont en italien et en anglo-américain ; de gigantesques cavernes ont été creusées sous la place Saint-Pierre et aménagées en *parkings* ; dans ces « caves du Vatican » (ô André Gide...), on est conduit par une signalisation faite pour être comprise par les Italiens (c'est bien normal) et par les anglophones, c'est-à-dire, semble-t-il, le reste de l'humanité.

Partout, dans toute l'Europe, on croit bien faire en ajoutant, à la langue locale, l'américain ; cela pousse les peuples à penser que, chez eux, ils utilisent un idiome familial, mais qu'ailleurs on parle la langue de l'univers et qu'ils doivent vite l'apprendre pour devenir des humains normaux.

C'est à cette fâcheuse habitude qu'il faut mettre fin.

Comment ? Il ne peut malheureusement pas être question d'interdire cette pratique. Il faut tourner la difficulté en faisant adopter par tous les pays de notre continent la règle que nous avons en France : quand on juge utile de répéter en langue étrangère une indication publique, il faut utiliser au moins deux langues. Je sais bien, hélas, qu'en France cette règle salutaire n'est pas toujours respectée et que l'Administration bénéficie d'un extravagant privilège qui lui laisse encore deux ans pour se mettre en règle avec la loi. Mais le principe existe, et puisque nous devons donner l'exemple, veillons encore plus activement à son application.

Comment faire adopter cette règle par les autres pays ? D'abord en en parlant à tous les Français qui ont quelque pouvoir, à commencer par les hommes politiques, notamment nos députés au Parlement européen, parmi lesquels se trouve le président de cette assemblée. Ensuite, aux responsables de l'Administration de Bruxelles. Ils ne doivent pas être tous hostiles au respect des langues nationales. Car ce sont elles qu'il s'agit de défendre, la pratique du bilinguisme menaçant – autant que le français – l'allemand, l'espagnol, l'italien et les autres.

Enfin, à des personnalités d'autres pays qu'on sait pouvoir joindre, tel, pour ma part, S.A.I. et R. l'archiduc Otto de Habsbourg, qui est depuis trente ans membre associé de l'Académie des sciences morales et politiques, et dont l'amour pour la France est exemplaire.

Rappelons un fait rarement évoqué, mais fondamental : le bilinguisme est une chimère qui, si elle existait, serait un état provisoire, aboutissant au règne exclusif de la langue la plus forte. C'est le sort qui menace l'Europe.

Vous comprenez que nous nous lançons là dans une œuvre de longue haleine. Je me sens comme il y a seize ans, quand j'ai entrepris le combat pour le français olympique (février 1984). Aussi, je compte sur vous tous ; membres ou lecteurs de DLF, vous êtes des militants. Commencez le combat! Alertez tous les personnages puissants que vous connaissez ; si vous voulez, photocopiez cet article pour appuyer votre appel. Et tenez-moi au courant de vos efforts, des réactions que vous observerez.

Pierre-Louis MALLENCercle Pierre-de-Coubertin

BÉNÉDICTION ÉLYSÉENNE

Curieux de sonder les intentions du chef de l'État sur la langue du pays qu'il dirige, je lui adressai, comme simple particulier, sur le site internet de l'Élysée, le message qui suit, tourné en termes républicains. C'était de surcroît un 14 juillet.

« Monsieur le Président.

Notre langue française a eu de plus beaux jours. Pourquoi le français est-il porté avec plus d'enthousiasme par la francophonie, voire les étrangers, que par la France elle-même ? Outre l'attitude défensive des commissions de terminologie et le travail de l'Académie, pour ne citer qu'elles, la frilosité générale qui entoure cette question ainsi que l'absence criante de toute réflexion de fond sont symptomatiques. Est-il donc obsolète de s'inquiéter de sa patrie linguistique ? L'État n'a-t-il pas redressé des situations plus graves ?

D'autre part et paradoxalement, est-il normal ou plutôt n'est-il pas inquiétant d'avoir recours à une loi comme pour légitimer le français ? Vu que la langue reste un sujet hautement politique, que ce bien est le signe le plus évident de notre nationalité, et qu'il exige le silence des polémiques d'idéologie politique (on n'a pas à choisir pour ou contre le français), il m'apparaissait naturel de solliciter votre avis de chef de l'État et plus encore de citoyen. [...]

Voici la réponse, bien présidentielle, qui m'est parvenue quelque temps après, par les soins de son chef de Cabinet :

« Cher Monsieur,

Le Président de la République a bien reçu le message que vous lui avez adressé sur le site Internet de l'Élysée.

Sensible à votre analyse, Monsieur Jacques CHIRAC m'a confié le soin de vous remercier d'avoir souhaité contribuer ainsi à sa réflexion.

Soyez assuré que le Chef de l'État est heureux de pouvoir compter sur l'appui de ceux qui, comme vous, sont attachés à notre langue et à ses richesses. Cette action est en effet essentielle, comme il a eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, pour préserver la diversité culturelle et linguistique, indispensable au progrès de l'humanité. [...] »

Qu'on se le dise!

Philippe GUISARD

DLF 198

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE

Rapport au Parlement sur l'application de la loi du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française.

Chaque année, la DGLF présente au Parlement le compte rendu de ses activités de l'année écoulée. Jean-Pol Caput s'est chargé de résumer le Rapport 1999 et le Rapport 2000. Le résumé de celui-ci sera publié dans le prochain numéro.

ANNÉE 1999

Mme Anne Magnant, déléguée générale à la langue française, a réuni, le 16 décembre 1999, les nombreuses associations concernées, pour leur présenter son rapport annuel au Parlement.

Les principaux agents de la DGLF ont, cette année encore, exposé les points forts et les faiblesses de la situation de la langue française – en France, notamment dans les services publics, et dans le cadre de la Communauté européenne.

Le rapport souligne que « le français est la langue de l'unité nationale, la langue du lien social et de la culture commune sur le territoire national ». Cette mise au point n'est pas superflue quand on parle beaucoup des langues ou dialectes régionaux. S'y ajoutent ces lignes « [le français] est, à l'extérieur, une grande langue de communication internationale et le ciment de la francophonie dont le Gouvernement a fait un axe majeur de sa politique extérieure ». Voilà, pensons-nous, deux déclarations dépourvues d'ambiguïté qui, par voie officielle, tombent très à propos.

Les « langues régionales » (sans nuances entre elles, et c'est dommage) ne sont pas « ostracisées » pour autant, puisque de nouvelles orientations les valorisant sont à l'étude.

À propos de la loi du 4 août 1994, il est fort utilement rappelé que celle-ci doit protéger la cohésion sociale en France, le salarié dans son cadre de travail particulièrement – y compris dans une entreprise internationale ayant une filiale en France; mais que dire des sociétés françaises qui imposent l'anglo-américain dans leurs murs? Si le secteur audiovisuel et certaines revues de haut niveau « jouent le jeu », dans les domaines de la recherche (en sciences et en médecine, notamment), l'anglais s'impose. Il en va de même, sans toutefois les mêmes excuses, dans un enseignement qui s'est récemment

proclamé ouvert au plurilinguisme, mais où il est difficile d'apprendre, en dehors du français, autre chose que l'anglais.

Sur le plan international, le français conserve officiellement son rôle de langue soit de communication, soit de travail. Dans les faits, il recule de plus en plus : les frais de traduction auraient, dit-on, tendance à devenir insoutenables. Le président de la République et le gouvernement français considèrent comme une priorité majeure de renforcer (de restaurer ?) la place du français dans les institutions internationales et en particulier dans l'Union européenne.

Jean-Pol CAPUT

DONT ACTE

Notre ami Jean-Paul Buffelan-Lanore, docteur en droit et docteur ès lettres, nous a adressé ce communiqué, paru dans le bulletin de l'Association professionnelle des magistrats (9 juin 2000).

Langue française - Magistrats. L'utilisation de termes féminisés est sans incidence sur la légalité des actes administratifs. Le Conseil d'État estime, selon le communiqué de presse diffusé à propos d'un arrêt du 9 juin 2000, que le recours à des innovations linguistiques n'était pas, par lui-même, et, ce, indépendamment de la correction

des termes employés, contraire à l'obligation de rédiger en langue française. Le décret attaqué du 31 mars 1999 avait nommé l'intéressée, présentée comme « présidente de chambre » à la cour d'appel de Paris, en qualité de « procureure générale près la cour d'appel de Dijon ». L'association requérante avait demandé l'annulation de ce décret de nomination en soutenant, notamment, que les appellations « procureure générale » et « présidente de chambre » ne correspondaient à aucun emploi de la magistrature et méconnaissaient l'article 2 de la Constitution qui impose le français comme langue officielle de la République. Le Conseil d'État a rejeté cette requête en considérant que l'utilisation de termes féminisés était sans incidence sur la légalité de la décision attaquée, dès lors que celle-ci était rédigée en français et ne comportait pas d'ambiguïté quant à la personne et aux emplois concernés.

LA LANGUE FRANÇAISE POUR UN ÉCRIVAIN

DANIÈLE SALLENAVE

Dans À quoi sert la littérature, entretien avec Philippe Petit*, Danièle Sallenave insiste sur l'importance de « l'apprentissage du français, langue maternelle, à tous les niveaux : à l'école primaire et dans le courant de l'école secondaire, au collège puis au lycée ». Pour elle (comme pour nous), l'enseignement des lettres permet de former des hommes libres. Voici sa réponse à la question : comment sortir les élèves du langage et des idées simplistes diffusés par les médias ?

En ouvrant largement les portes de la lecture, de l'expérience littéraire. J'en reviens toujours aux textes littéraires! Ils ne sont pas une norme au sens répressif et policier que l'on veut donner à ce mot. Ils sont des exemples et des modèles de liberté. C'est l'infinie variété qui va de Rabelais à Céline, tissée de couleurs vives, vigoureuse, bigarrée! Ce sont les échanges du philosophe avec le « neveu de Rameau », les merveilleuses impropriétés que Balzac ou Proust prêtent à leurs personnages populaires. C'est l'argot des Misérables ; le monologue de Rirette dans Le Mur ; les imprécations de Bardamu. En faisant lire ces textes, on ne fait pas entrer le lecteur, l'élève, l'étudiant dans une sage convention sulpicienne, on ne les soumet pas, comme le croient des profs de lettres mal formés, à une langue rigide, une langue morte, une langue de classe ou de cour, on les plonge dans la vie même du temps passé, des villes, des campagnes, toutes classes confondues. On leur fait entendre et goûter une langue où passent tous les langages, l'imaginaire populaire, etc.

C'est une tromperie et une imposture, et même une démission pour un enseignant que de dire « L'école ne va t'enseigner qu'une langue artificielle, continue de parler verlan ou de parler comme à la télé. »

Danièle Sallenave est née en 1940, à Angers. Professeur (à Paris-X-Nanterre) et écrivain. Membre du jury du prix Fémina. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : Les Portes de Gubbio (1980, prix Renaudot) ; La vie fantôme (1986) ; Conversations conjugales (1987) ; Carnet de route en Palestine occupée (1998) ; Viol (1999) ; Le fou impur (2000).

^{*} Aux éditions Textuel, « Conversation pour demain »,1997, 112 p., 79 F.

NOUVELLES PUBLICATIONS



D'OÙ ÇA VIENT ?, de Sylvie BRUNET,

(Mots et Cie, 2000, 123 p., 59 F)

Cet inventaire déroule un long discours quotidien, voire prosaïque, en le jalonnant d'analyses étymologiques et historiques après tel ou tel mot. Les éclaircissements apportés gagnent ainsi en dynamisme. Utile pour initier de jeunes lecteurs à la vie de la langue.

UN MOT PEUT EN CACHER UN AUTRE, de Noëlle AUDEJEAN

(Mots et Cie, 1999, 119 p., 59 F)

L'ouvrage se présente sous la forme d'un lexique de noms peu courants, qui propose plusieurs définitions possibles ou vraisemblables, mais qui renvoient à des sens nettement différents. Il revient au lecteur d'y retrouver la véritable signification. Divertissant.



NOUILLES OU PÂTES ?, de Jean-Loup CHIFLET,

(Mots et Cie, 1999, 112 p., 59 F)

L'auteur examine au cas par cas ces paires de mots ou d'expressions dont l'usage a fait des synonymes : de quoi démêler ses connaissances. Original.

Philippe GUISARD

LE PETIT LIVRE DU FRANÇAIS SANS FAUTES, de Jacques CAPELOVICI



(Presses du Châtelet, 2000, 80 p., 25 F)

Jacques Capelovici, que l'on retrouve régulièrement à la rubrique « Le bon français » du *Figaro*, a réuni ici (par ordre alphabétique) cent cinquante-trois erreurs, parmi les plus fréquentes, rencontrées à l'oral ou à l'écrit. À offrir!

GLOSSAIRE MÉDICO-PHARMACEUTIQUE ANGLAIS-FRANÇAIS, sous la direction de **François Clostre**, président de la commission du langage de l'Académie nationale de Pharmacie.

(Pharmathèmes Édition-Communication Santé, 2000, 92 p., 85 F)

Outre le fait que le **Pr Pierre Delaveau** et **M. Élie Bzoura**, tous deux membres du comité d'honneur de DLF, aient participé à sa rédaction, cet ouvrage mérite notre attention, car il est aussi utile qu'instructif. Si la plupart des termes (près de 1200) qui y figurent s'adressent aux spécialistes – biologistes, chimistes, biophysiciens et, bien sûr,



DLF 198

pharmaciens –, on y trouve aussi l'étymologie et les différentes traductions de mots rencontrés couramment.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, t. II : Éocène-Mappemonde

(Fayard-Imprimerie Nationale Éditions, 2000, 830 p., 450 F)

Comme nous le savons tous, il ne s'agit pas « d'imposer à la langue un rigide carcan, mais de définir et de fixer l'usage ». On y trouvera donc les acceptions nouvelles de mots anciens, de nombreux néologismes, des mots étrangers à franciser ou non.

LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, LA SÉRIE COMPLÈTE DES HUIT ÉDITIONS, sur cédérom pour PC (pour Mac, en préparation) (Éditions Redon, 1, rue Maroux, 26740 Marsanne, 690 F; pour DLF: 540 F)



De 1694 à 1932, l'Académie a publié huit éditions de son *Dictionnaire*, regroupées ici sur cédérom. Il est possible de suivre l'évolution morphologique de chaque mot, de comparer sur un même écran plusieurs éditions...

À noter : les éditions Redon accordent aux membres de DLF une remise de 15 % sur tous leurs dictionnaires et encyclopédies.

Signalons, avant d'en faire une analyse détaillée :

- Merveilles et secrets de la langue française, sous la direction de Claude Gagnière (Sélection du Reader's Digest, 2000, 496 p., 290 F).
- Langues : une guerre à mort, dirigé par Guy Gauthier (Éditions Corlet-Panoramiques, n° 48, 4° trimestre 2000, 216 p., 90 F).
- *Histoire du vocabulaire fiscal*, de Laure Agron (LGDJ, 2000, 520 p., 290 F).
- Le français de Madagascar, contribution à un inventaire des particularités lexicales, de Claudine Bavoux (AUPELF UREF Éditions Duculot, 2000, 216 p., 160 F).
- Le français au Maroc, lexique et contacts de langues, de Fouzia Benzakour, Driss Gaadi et Ambroise Queffélec (AUPELF UREF Éditions Duculot, 2000, 360 p., 210 F).
- *Halte à la mort des langues*, de Claude Hagège (Éditions Odile Jacob, 2000, 402 p. 140 F).
- Lettre ouverte aux Français qui se croient le nombril du monde, de Denise Bombardier (Albin Michel, 2000, 138 p. 79 F).

Guillemette MOUREN-VERRET